Nations Unies A/49/PV.9

Assemblée générale
Quarante-neuvième session

Documents officiels

9e séance plénière
Mercredi 28 septembre 1994, à 15 heures
New York

Président : M. Essy . . . . . (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Allocution de M. Levon Ter-Petrossian, Président de la République d'Arménie

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'Arménie.

M. Levon Ter-Petrossian, Président de la République d'Arménie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'Arménie, S. E. M. Levon Ter-Petrossian, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Ter-Petrossian : Je souhaite tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-neuvième session. Je souhaiterais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Insanally, et lui exprimer ma reconnaissance pour sa contribution aux tâches qui ont incombé à l'Assemblée pendant sa dernière session. Je voudrais en outre exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la vision avec laquelle il a guidé l'Organisation et pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'effondrement de l'ordre ancien et l'apparition de nouvelles démocraties en Europe centrale et orientale et, peu après, dans l'ex-Union soviétique ont lancé au monde un défi des plus ardus. Ce prodigieux bouleversement s'est accompagné de nombreux conflits et difficultés. Certaines de ces difficultés sont les retombées immédiates d'une mutation rapide et fortuite, d'autres se font jour pour la première fois après des décennies de palliatifs insuffisants. En outre, l'échec relatif des programmes de réforme, qui n'ont pas encore produit tous les résultats escomptés, s'explique aussi par une sous-évaluation des différences qui existaient au départ entre les conditions des divers pays en transition.

Le rythme et l'ampleur des réformes économiques varieront d'un pays à l'autre; néanmoins, le processus de réforme sera inévitablement très long, car il comporte des transformations totales de la fixation des prix, de la conception de la propriété, des structures industrielles et des institutions juridiques, commerciales et financières, ainsi que la création de filets de protection sociale destinés à garantir les couches les plus vulnérables de la population, dont la situation sera encore aggravée par le coût élevé de ces réformes.

Comme c'est le cas de toutes les républiques de l'ex-Union soviétique, l'économie arménienne a été mise à rude épreuve par les changements qui ont suivi la désintégration de l'Union soviétique et le difficile passage à l'économie de marché. L'économie arménienne se trouve, de plus, paralysée parce que trop tributaire de ses échanges

94-86440 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

avec les anciennes républiques soviétiques, paralysée aussi par le blocus des voies de transport imposé par son voisin, l'Azerbaïdjan, par un embargo décrété par la Turquie et par les dommages causés par le désastreux tremblement de terre de 1988. D'autres facteurs extérieurs, comme la perturbation du transit due aux difficultés auxquelles se heurte la Géorgie, ont exacerbé cette situation, entraînant une baisse de productivité de l'industrie arménienne. L'héritage de la période soviétique, avec son inefficacité et son intégration horizontale excessive, a aggravé les effets du blocus.

En dépit de ces difficultés, le Gouvernement arménien s'est attaché à mettre en oeuvre d'importantes réformes structurelles pour créer une économie de marché saine, en commençant par le processus de privatisation lancé peu après l'accession au pouvoir du Mouvement national arménien, en 1990. En fait, la ferme décision de transformer l'économie planifiée du pays en économie de marché découle de la philosophie du mouvement démocratique en Arménie et constitue une partie intégrante de la transition vers un État démocratique.

L'économie de marché pourra ainsi prospérer dans une démocratie stable, capable de promouvoir et de soutenir le développement économique. L'Arménie compte aujourd'hui plus de 30 partis politiques enregistrés; elle a proclamé la liberté de la presse, la liberté de conscience et la liberté de religion et dispose de lois garantissant les droits civils et politiques. Trois élections libres ont déjà été organisées en Arménie : des élections législatives et présidentielles et un référendum sur l'indépendance. Le prochain référendum sur la Constitution et les élections à l'Assemblée nationale et à la présidence de la République réaffirmeront l'établissement d'une tradition démocratique.

La démocratie est un élément fondamental du processus de transformation économique. Ce processus peut se diviser en trois stades plus ou moins typiques pour tous les pays en transition : le stade des réformes institutionnelles, celui des investissements à long terme et des modifications des structures techniques et celui de l'intégration aux marchés internationaux. Il est essentiel, toutefois, de fixer des priorités et de bien cerner les problèmes actuels les plus pressants. À mon avis, l'Arménie a atteint la fin du premier stade, ce qui comprend : la création du cadre juridique de la réforme économique, cadre dans lequel pourra s'inscrire l'activité économique du secteur privé, qui garantira l'exécution des contrats et la protection de la propriété privée; la libération des prix, la privatisation, l'adoption d'une monnaie nationale, la stabilisation financière et budgétaire; l'amélioration de la balance des paiements. La réalisation de ce programme a déjà été assurée à 80 %.

L'Arménie a l'insigne honneur d'avoir été la première des anciennes Républiques de l'ex-Union soviétique à privatiser la propriété des terres agricoles et de l'élevage. La privatisation des petites et moyennes entreprises ainsi que celle des grandes entreprises sont en bonne voie.

À la fin de 1993, lors de l'effondrement de la zone rouble, l'Arménie s'est heurtée à une crise monétaire. L'afflux incontrôlable d'anciens roubles soviétiques en Arménie et, de ce fait, l'incapacité de cette dernière d'appliquer une politique monétaire sur son propre territoire ont contraint le Gouvernement à émettre prématurément, en novembre 1993, une monnaie nationale, le dram. Le Gouvernement met à présent en oeuvre un programme ayant essentiellement pour but d'endiguer et de réduire le taux d'inflation, de limiter strictement le budget en contrôlant les dépenses publiques et de dispenser une assistance aux groupes les plus vulnérables.

Des réformes fondamentales ont été entreprises dans le secteur bancaire, la première d'entre elles visant à démanteler le système monobancaire de l'économie planifiée pour en faire un système à deux étages comprenant une banque centrale et un groupe de banques commerciales.

En Arménie, comme dans toutes les nouvelles démocraties, la transition économique actuelle n'a pas de précédent historique. Elle requiert un engagement durable et de la patience, ainsi qu'un important appui de la communauté internationale. Il va de soi que ni les programmes d'ajustement à court et à moyen terme ni les stratégies de développement à long terme ne pourront être couronnés de succès en l'absence d'une croissance soutenue de l'économie mondiale et de conditions extérieures favorables.

Nous reconnaissons qu'on ne saurait prescrire un modèle unique de transition pour tous les pays, ni même, d'un point de vue plus étroit, pour toutes les sociétés post-communistes. Pour assurer le succès des efforts déployés par le système des Nations Unies dans les pays en transition, l'Organisation doit adapter sa contribution aux ressources et aux processus de chaque pays, en privilégiant une approche par programmes plutôt que par projets. Cette approche se ramène essentiellement à la définition d'objectifs-clefs pour chaque programme, traduisant les priorités du gouvernement national, et à la canalisation de l'assistance dans la perspective de ces objectifs, toutes conditions qui peuvent être remplies en renforçant le système des coordonnateurs résidents.

L'Arménie considère l'Agenda pour le développement, élaboré par le Secrétaire général, comme un complément nécessaire et important de l'Agenda pour la paix. C'est une réflexion exhaustive et sérieuse sur les diverses dimensions du développement et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Lors des récentes auditions mondiales sur le développement, il a été généralement reconnu que cet Agenda devait être soutenu par un cadre résolument pragmatique et des propositions pratiques visant à résoudre les déséquilibres actuels dans les différents domaines du développement. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général amplifie l'Agenda pour le développement en l'accompagnant d'un certain nombre de propositions concrètes touchant la réforme tant du système des Nations Unies que du dispositif consultatif intergouvernemental pour le développement, ainsi que de recommandations précises visant à accroître la coordination au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et la future Organisation mondiale du commerce. Ces nouveaux éléments sont nécessaires si l'on veut que l'Agenda débouche sur un partenariat mondial pour le développement.

L'Arménie compte bien participer et contribuer au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Ce sommet mondial, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, est un événement qui fera date en développant les engagements contractés lors d'une série de conférences mondiales des Nations Unies, dont le Sommet mondial pour les enfants de 1990, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 et la Conférence internationale sur la population et le développement, qui vient de se tenir au Caire et qui sera suivie par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 : autant d'étapes essentielles dans la réalisation d'un consensus international.

Le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il ne saurait y avoir de véritable développement à long terme sans respect de toute la gamme des droits des êtres humains. La Conférence sur les droits de l'homme tenue l'an dernier à Vienne a permis d'approfondir la compréhension de l'importance des droits de l'homme pour la stabilité, la liberté, la paix, le progrès et la justice. La création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été essentielle pour une meilleure compréhension des principes inhérents aux droits de l'homme. Les États Membres doivent continuer à oeuvrer pour accroître l'efficacité des mécanismes des Nations Unies existants en matière de droits de l'homme et pour aider le Haut Commissaire à s'acquitter de son mandat.

L'Arménie considère l'autodétermination sous ses innombrables formes comme un droit de l'homme inaliénable. La position de l'Arménie dans le conflit du Haut-Karabakh a été claire et cohérente dès le début. L'Arménie n'a pas de revendications territoriales contre l'Azerbaïdjan. Le conflit oppose la population du Haut-Karabakh, qui s'efforce de parvenir à l'autodétermination, et le Gouvernement azerbaïdjanais, qui refuse de tenir compte des droits de la population du Haut-Karabakh. L'Arménie octroie une assistance morale, diplomatique et humanitaire à cette population et ne peut accepter une solution militaire qui équivaudrait au génocide ou à la déportation de la population du Haut-Karabakh.

Si le conflit du Haut-Karabakh est passé en alternance par des périodes de combat intense et de calme relatif depuis le jour où j'ai parlé de cette tribune il y a deux ans, c'est la première fois de toute son histoire vieille de cinq ans qu'un cessez-le-feu se maintient depuis si longtemps. J'ai le plaisir de vous informer aujourd'hui que le cessez-le-feu du 12 mai 1994, instauré avec la médiation de la Fédération de Russie, est en général respecté. Mais, fait encore plus encourageant et réconfortant, ce cessez-le-feu de facto, instauré le 12 mai grâce à des contacts directs et immédiats entre les parties au conflit, a été officialisé le 27 juillet 1994, et, le 28 août 1994, les parties ont réaffirmé qu'elles respecteraient le cessez-le-feu jusqu'à la signature d'un document politique.

L'Arménie félicite les principales parties au conflit de s'être engagées à préserver le cessez-le-feu et à entamer un dialogue direct. L'Arménie considère cette démarche comme une importante mesure de confiance, comme une étape majeure sur la voie de la consolidation du cessez-le-feu et comme le signe d'une ferme volonté de mener à bon terme les négociations en cours, ce qui, à son tour, devrait permettre de résoudre le problème à la réunion de Minsk de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Le conflit est, de toute évidence, entré dans une nouvelle phase, marquée par l'aspiration des parties à la paix. Notre nouveau défi — et l'Arménie le considère comme une priorité — c'est la consolidation du cessez-le-feu et l'instauration de la paix. En effet, il existe aujourd'hui une occasion historique de mettre fin au conflit. Mais la cause de la paix requiert le soutien actif et unifié de la communauté internationale pour consolider le cessez-le-feu. L'impact cumulé de cinq années de méfiance, d'une

part, et l'absence de mesures internationales à l'appui de la consolidation, d'autre part, risquent d'accroître l'incertitude actuelle et de menacer ce fragile cessez-le-feu.

Il ne fait aucun doute qu'en dehors de la cessation des hostilités, l'instauration et le maintien d'une paix durable dépendront surtout de la capacité des principales parties au conflit et de la communauté internationale à mettre au point les mécanismes novateurs et internationalement approuvés qui permettent d'atteindre cet objectif.

La principale préoccupation de l'Arménie a toujours été et demeure la sécurité de la population du Haut-Karabakh. Tant l'Arménie que le Haut-Karabakh se sont déclarés prêts, à maintes reprises, à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Une paix durable ne pourra être réalisée que si on confère un caractère irréversible au processus de paix en déployant des forces internationales de sécurité entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh, jusqu'à ce que le problème du Haut-Karabakh ait été réglé par voie de négociation, avec l'entière participation du Haut-Karabakh à la réunion de Minsk de la CSCE.

La prolifération des armes de destruction massive va directement à l'encontre des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. L'Arménie considère que seule une prolongation inconditionnelle et indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires peut garantir que le Traité remplit son objet. Il est encourageant de constater que les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont beaucoup progressé au cours de l'année dernière, et nous espérons qu'un texte rencontrant l'agrément de tous pourra bientôt être établi.

Nous sommes en faveur de l'intégration du désarmement multilatéral aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits.

Les débats du Groupe de travail de l'Assemblée générale chargé de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ont été très utiles. Presque tous les États Membres de l'Organisation sont en faveur d'une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité tenant compte des transformations spectaculaires qui se sont produites dans le monde et de l'augmentation du nombre total des Membres de l'Organisation. Toutefois, cette augmentation ne devrait pas diminuer l'efficacité du Conseil. Il convient de noter, à cet égard, que le Conseil a pris un certain nombre de mesures constructives pour améliorer sa transparence et ses communications avec les États qui n'en sont pas membres. Le Conseil de sécurité devrait également être mieux en mesure de faire face aux situations menaçantes et aux différends qui se font jour avant qu'ils ne dégénèrent en conflits armés. Une meilleure coordination des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent du progrès économique et social devrait permettre au Conseil économique et social de mieux aider le Conseil de sécurité et de l'informer des situations d'urgence susceptibles de découler de certaines conditions économiques et sociales. C'est pourquoi l'Arménie appuie entièrement les projets de restructuration du Conseil économique et social et l'éventuelle création d'un conseil de sécurité économique.

Améliorer le fonctionnement administratif de l'Organisation des Nations Unies constitue une autre priorité. L'Arménie se félicite des initiatives actuelles qui visent à rationaliser les structures et procédures d'administration et de gestion de l'Organisation pour l'aider à répondre aux demandes auxquelles elle doit faire face. Nous avons notamment appuyé l'initiative des États-Unis d'Amérique et pris note avec satisfaction de la création par l'Assemblée générale du Bureau des services de contrôle interne.

Qu'il me soit permis de revenir pendant quelques instants sur le sujet par lequel j'ai commencé. En cette période de changement sans précédent, de nombreuses difficultés, prévues aussi bien qu'imprévues, ont surgi. L'époque actuelle, hérissée d'obstacles mais riche d'espoir, renouvelle notre foi en l'Organisation, qui constitue pour nous l'instance la mieux placée et la plus appropriée pour rassembler en un tout les intérêts des divers peuples du monde, qui sont trop fragmentés aujourd'hui. Un accord universel ne pourra intervenir que lorsque les désaccords auront été résolus pacifiquement et qu'une entière coopération aura été instaurée entre les nations. Forte des nobles buts et principes consacrés dans sa Charte, et face aux nouvelles tâches et responsabilités qui l'attendent aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies peut, et doit nous conduire vers un monde mieux organisé et plus harmonieux.

Je conclurai, Monsieur le Président, en souhaitant à l'Assemblée générale de mener à bien tous les difficiles travaux qui lui incombent pendant cette session.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'Arménie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Levon Ter-Petrossian, Président de la République d'Arménie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Croatie.

M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Croatie, S. E. M. Franjo Tudjman, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tudjman (Croatie) *(parle en croate; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation)* : C'est pour moi un honneur et un plaisir de m'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies au début de sa quarante-neuvième session.

Je crois que nous sommes tous d'accord que, lorsqu'un homme d'État quel qu'il soit paraît devant l'Assemblée générale, c'est le moment propice où il peut réexaminer aux plans moral et politique ses propres réflexions et responsabilités vis-à vis de l'opinion internationale. Cela s'applique également aux représentants des respectés États fondateurs comme à nous qui représentons de jeunes démocraties. C'est l'occasion de présenter nos points de vue, non seulement sur les problèmes qui touchent nos pays, mais aussi sur toutes les autres questions d'importance pour l'Organisation mondiale. C'est aussi l'occasion de comparer, avec la plus grande attention, les nobles idéaux incorporés dans la Charte des Nations Unies avec les difficultés et les complications qu'entraîne la réalisation quotidienne d'un accord politique visant à les poursuivre.

Les nobles principes fondamentaux des Nations Unies gouvernant les droits et les obligations des individus, des nations et des États adhèrent généralement aux principes fondamentaux sur lesquels reposent toutes les religions et les philosophies du monde, ainsi que sur les lois fondamentales des États. Pourtant, nous cherchons encore péniblement le consensus sur un nouvel ordre international juste et capable d'unir et d'harmoniser les nobles buts de la Charte des Nations Unies et l'humanisme du *Weltänschauung* avec les vues hardies du nouvel ordre mondial et les idéaux et intérêts particuliers de chaque État. Malheureusement de nombreux pays, comme le mien, la Croatie, aux prises avec des difficultés dues à la désintégration d'un ordre régional international et la mise en place d'un autre ordre nouveau, payent le prix politique, matériel et humain le plus élevé pour l'imperfection du monde dans lequel nous vivons.

M'adressant à l'Assemblée générale en tant que Chef de l'État croate et comme le plus haut représentant du peuple croate, je note avec satisfaction que, au plan international, la position de la Croatie s'est renforcée et a progressé malgré tous les problèmes qui influent sur la conduite de la communauté internationale. En quelques années seulement depuis son indépendance et sa reconnaissance au niveau international, la Croatie a acquis une citoyenneté internationale égale et à part entière, après avoir raffermi sa position au sein de la communauté internationale et étendu son réseau de relations bilatérales à la plupart des États et des institutions internationales. En outre, la Croatie est devenue un élément clef dans l'établissement d'un nouvel ordre régional en Europe du Sud-Est et un partenaire reconnu et important des grandes puissances et de l'ensemble de la communauté internationale pour le règlement de la crise complexe en Bosnie-Herzégovine, qui est actuellement la crise internationale la plus grave dans cette partie du monde.

L'expérience amère qui a été celle du peuple croate tout au long de son histoire, particulièrement au cours des quelques dernières années depuis que le statut d'État a été rétabli, nous a appris qu'aucun des nobles principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international ne peut être automatiquement atteint — et encore moins garanti — si le peuple intéressé n'est pas déterminé à y parvenir, s'il n'est pas disposé à de grands sacrifices pour exercer son droit à la vie et à la liberté, et s'il ne réussit pas, grâce à sa force et à ses décisions, à harmoniser ses intérêts nationaux avec les intérêts essentiels de la communauté internationale.

En dépit du droit inaliénable du peuple croate — l'un des plus anciens peuples d'Europe — à l'autodétermination et à la restauration de son État, ce peuple, victime d'une agression barbare dans un but de conquête territoriale manifeste, de l'expulsion génocide de la population et de la destruction de son héritage culturel le plus précieux — tel que Vukovar et Dubrovnik —, n'aurait jamais acquis le droit à l'autodétermination, à son propre État, à la liberté et à l'indépendance, s'il n'avait pas été prêt à consentir des sacrifices humains et matériels, s'il n'avait pas montré sa

ferme volonté de forger une nation, grâce à laquelle il s'est résolument imposé en tant que membre de la communauté internationale, tout en se montrant prêt à agir comme une force positive dans la mise au point du nouvel ordre international destiné à remplacer l'ancien régime non viable qui a échoué.

C'est notre devoir à tous, et notamment celui de cette Organisation qui représente la plus haute autorité mondiale, de prendre des mesures plus décisives et plus efficaces pour trouver le moyen de rompre le cercle vicieux des souffrances qu'apporte la guerre aux hommes et aux peuples. Nous qui sommes les plus hauts représentants de nos États et de nos peuples, nous avons l'obligation politique et morale de créer un ordre international doté des mécanismes appropriés, capable de défendre efficacement les droits de chaque nation ou groupe, et particulièrement des petits et jeunes États. Ce qu'il nous faut, ce sont des mécanismes de l'Organisation mondiale suprême capables de prévenir et punir résolument toute violation des principes fondamentaux du droit international.

De toute évidence, cela implique aussi qu'il faut protéger l'exercice de tels droits et des principes généralement acceptés démocratiquement, de sorte que chaque droit n'ait pas à être conquis le plus chèrement qui soit, en répandant le sang d'innocents, ce qui chargerait notre mémoire collective de haines latentes, de préjugés et de désirs de revanche, suscitant de nouvelles discordes et des crises internes et régionales encore plus meurtrières.

Cela s'applique aux crises qui ont éclaté dans les territoires de l'ex-Yougoslavie, tout comme aux crises du Rwanda, de la Somalie, du Caucase, du Moyen-Orient, du Sud de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique. C'est précisément la crise en ex-Yougoslavie qui a fait ressortir l'immense tort que peut causer l'exploitation politique mesquine de mythes historiques à propos d'une culpabilité collective ou d'une injustice historique, à propos d'une conspiration du monde entier contre un seul peuple, de la mise en relief du rôle messianique d'un peuple pour justifier sa politique de conquête, en provoquant un tort immense, non seulement à ceux que menace une telle politique impérialiste, mais aussi à ce peuple lui-même, tombant victime de son propre égarement, de ses propres phantasmes et de raisons qui sont inacceptables et nocives pour la communauté internationale.

Après l'effondrement des blocs qui séparaient le monde et la désintégration de nombreux États multinationaux, il nous faut édifier un nouvel ordre international. Toutes les expériences passées indiquent la grande difficulté de la tâche. Pour réussir, nous avons besoin avant tout d'un mécanisme de négociation politique et diplomatique qui permette de renforcer la confiance et de surmonter avec patience les problèmes réels qui découlent d'intérêts objectivement différents. Là où il devient évident que les efforts politiques restent stériles, les Nations Unies doivent disposer d'un mécanisme plus efficace pour trouver et même imposer des solutions propices à la paix et à la stabilité internationales. Toutefois, pour des raisons de «realpolitik» et d'équilibre des intérêts et des forces, ni dans un cas ni dans l'autre cela ne saurait être en contradiction avec les principes fondamentaux de notre Organisation. Il ne faut pas oublier que le mécanisme de rétablissement et de préservation du nouvel ordre international ne doit pas servir seulement à coordonner les intérêts des superpuissances, mais qu'il doit aussi refléter leur très grande responsabilité lorsqu'elles traitent des crises régionales, tout en étant conçu et structuré pour renforcer la sécurité et le progrès des petits États membres ou des membres menacés de la communauté internationale, qui constituent la majorité de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies doit pouvoir, dans le cadre de l'ordre international, garantir les mêmes conditions de liberté, de progrès et d'égalité à tous les membres de la communauté internationale.

Avec l'effondrement du communisme et la fin de la division bipolaire du monde, l'espoir a grandi d'un monde plus juste et plus sûr pour tous. Cependant, il faut être conscient que la désintégration du bloc communiste et des États multinationaux a inévitablement causé des effets provisoirement déstabilisateurs dans l'ordre international. À cet égard, il convient de noter que la proclamation des États nationaux souverains a surtout créé des conditions propices au nouvel ordre international, bien que, dans certains cas, là où le nationalisme a dégénéré en tendances chauvinistes et extrémistes, voire en agression de conquête, elle a exercé un effet négatif. Toutefois, toutes ces vicissitudes de l'histoire nous donnent avant tout à comprendre que les efforts des petits peuples pour obtenir un statut d'État — c'est-à-dire leur identité politique, culturelle et économique et leur personnalité dans le cadre de l'ordre international — ont contribué dans la plus grande mesure à la chute du totalitarisme communiste et à la démocratisation de nombreux pays. La pleine démocratisation des relations internationales ne peut se faire sans une telle démocratisation des systèmes politiques internes.

La sécurité des nouveaux petits États est aujourd'hui la clef de la stabilité dans toutes les régions et devrait servir de base aux nouveaux systèmes collectifs de sécurité. Seule la sécurité et l'égalité totales peuvent faire d'eux des facteurs égaux d'intégration civilisationnelle et fonctionnelle dans des régions précises et dans l'ordre mondial global.

Les peuples des petits pays accepteront avec empressement l'intégration civilisationnelle à moins qu'elle ne se fasse au détriment de la qualité individuelle de leur État, de leur culture et de leur économie. Seule la préservation de l'individualité nationale dans l'intégration civilisationnelle peut étayer solidement le multilatéralisme fonctionnel dans le nouvel ordre international. Sinon, les mythes et les préjugés d'hier continueront de donner prétexte à de nouveaux conflits et même à des affrontements entre civilisations. Le niveau inquiétant que peuvent atteindre les divergences entre les civilisations est clairement visible dans l'ex-Yougoslavie, où l'agression locale menace de dégénérer en un conflit impliquant trois blocs religieux civilisationnels à moins qu'il ne soit résolument mis fin à la crise, la guerre en Bosnie-Herzégovine. La Croatie a toujours appuyé une solution politique en acceptant la normalisation des relations avec tous les voisins, même ceux dont nous avons subi l'agression, de façon non seulement à créer, sur un pied d'égalité, les préalables à un nouvel ordre international, mais à réaliser un mélange productif des différentes civilisations en présence dans cette partie du monde.

Compte tenu de la situation actuelle dans le monde, nous appuyons une réforme organisationnelle en profondeur de l'Organisation des Nations Unies, afin d'accroître sa responsabilité et son efficacité lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes urgents de l'humanité. Des problèmes tels que le développement asynchrone, la croissance démographique, l'équilibre écologique de la planète, les droits collectifs et les droits de l'homme, l'intégration mondiale fonctionnelle, et en particulier les foyers de crise et les points chauds militaires, appellent une organisation plus efficace de la plus haute instance internationale. Nous avons besoin d'une Organisation qui puisse avoir une influence accrue sur l'instauration de normes et d'obligations égales pour tous les pays, et qui ait le droit, dans le cas de crises ou s'agissant de questions clefs ayant une incidence sur le développement de l'humanité et sur la vie sur notre planète, d'«empiéter», au nom de la communauté mondiale, sur les affaires intérieures des États. La communauté internationale devrait disposer, par le biais des Nations Unies, de mécanismes multilatéraux capables de s'occuper plus efficacement des crises pressantes, ainsi que des problèmes relatifs au développement, à l'environnement et à la technologie auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui.

Dans ce contexte, le rôle de l'Assemblée générale aurait besoin d'un examen sérieux. Ses activités doivent être crédibles, mais elle ne peut cependant pas assumer le rôle d'un parlement mondial au détriment de la souveraineté des États Membres. L'expérience montre qu'un partage plus clair des responsabilités entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social s'impose.

Les conflits régionaux sont maintenant le problème majeur auquel doit faire face la communauté internationale — non seulement à cause de la menace qu'ils font peser sur la paix internationale mais aussi parce qu'ils peuvent provoquer de terribles catastrophes humanitaires comme au Rwanda, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Somalie. Et, bien entendu, ils font également obstacle aux processus de développement régionaux et provoquent des dommages écologiques difficilement réparables, outre la destruction de l'héritage culturel de régions entières.

La correction d'une telle situation passe en premier lieu par une réforme du Conseil de sécurité.

Le nouvel ordre mondial ne peut plus se baser exclusivement sur la coalition des vainqueurs de la seconde guerre mondiale, ou sur le club nucléaire des grandes puissances. Il doit refléter les nouvelles réalités aux plans démocratique, économique et régional, qui conduisent nécessairement à faire partie des membres permanents du Conseil de sécurité et à assumer une responsabilité régionale accrue pour des pays comme l'Allemagne ou le Japon, ainsi que certains représentants du soi-disant tiers monde. D'autre part, la réforme du Conseil de sécurité doit éviter le genre de solutions qui, en raison d'un accroissement du nombre de membres, rendraient plus difficile la prise de décisions et le Conseil inopérant. L'efficacité et la crédibilité du Conseil de sécurité devraient être renforcées substantiellement de façon à résoudre les principaux problèmes liés à la sécurité internationale, en particulier les différends qui sont cause de conflits armés, avant tout en réduisant l'écart entre le contenu des résolutions adoptées et la possibilité de leur mise en oeuvre. Tous les États du monde, en particulier les grandes puissances qui ont une responsabilité accrue dans un tel système, devraient de bonne foi mettre constamment à la disposition du Conseil de sécurité les moyens économiques et militaires nécessaires pour qu'il puisse faire appliquer ses décisions. Un rôle de médiation joué par l'organisation mondiale dans le rétablissement de la paix — qui consiste pour le moment à geler les conflits et à freiner leur extension — doit évoluer pour faire de l'Organisation un mécanisme capable d'empêcher opportunément le développement des crises et d'éliminer les conséquences, lesquelles sont déjà présentes.

Dans certains cas, les décisions mêmes du Conseil de sécurité seront suffisantes pour arrêter et résoudre la crise, mais il faudra parfois faire montre de fermeté.

La communauté internationale doit mettre au point des mécanismes plus systématiques pour punir les États qui n'acceptent pas les décisions du Conseil de sécurité ou qui les enfreignent. Les mesures prises pour isoler politiquement et économiquement l'agresseur au plan international, qui doivent s'accompagner de mesures compensatoires pour les États voisins qui sont indirectement victimes de cet isolement, devraient encore être renforcées. On a de plus en plus recours aux sanctions en l'absence de consensus politique ou de la volonté d'employer des moyens plus énergiques, mais ces sanctions ne peuvent produire les résultats escomptés que si leur mise en oeuvre s'accompagne systématiquement de la pression nécessaire.

La démocratisation de l'ordre international attire une attention accrue sur la protection des droits de l'homme, ainsi que sur le châtiment pour les violations du droit humanitaire et des lois de la guerre. La Croatie a appuyé la création du Tribunal chargé de juger les crimes de guerre commis dans la région de l'ex-Yougoslavie. La Croatie supporte également la création d'une institution internationale permanente qui s'occuperait des violations les plus graves du droit humanitaire, que ce soit au Rwanda, en Somalie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie ou à Haïti. Cependant, la communauté internationale devrait également concevoir des moyens de poursuivre les criminels des pays agresseurs qui refusent de coopérer avec le Tribunal.

La Croatie propose la création d'une force permanente d'intervention pour les besoins de maintien de la paix du Conseil de sécurité, prévoyant la mise à disposition d'unités militaires spéciales, par le biais d'un accord avec un nombre précis de pays, pour répondre aux besoins du Conseil de sécurité. À notre avis, cela permettrait de prévoir l'éclatement de nombreuses crises régionales, ou contribuerait à les prévenir rapidement. Ces forces internationales disposeraient d'un mandat plus large en matière d'utilisation de la force, non seulement pour leur propre défense mais pour la mise en oeuvre énergique de toutes les taires au désarmement et à la démilitarisation. La force de maintien de la paix devrait être constituée de façon que les contingents nationaux la constituant mettent en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité et non les politiques particulières de leurs pays.

En raison de la prolifération des crises régionales, les Nations Unies doivent faire face à des tâches sans cesse plus nombreuses dont le Conseil de sécurité ne peut s'acquitter avec succès du fait de ses ressources limitées. D'où la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de confier également la mise en oeuvre de ses décisions à des organisations régionales, ce qui, à son tour, nécessite la redéfinition et le renforcement du rôle des organisations régionales au sein du système de sécurité collective. Il faut s'occuper de chaque point de crise en tenant compte de toutes ses particularités et en évaluant de façon réaliste jusqu'où peut aller le rôle des systèmes régionaux dans la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité.

Les solutions que nous recherchons dans la crise touchant la région de l'ex-Yougoslavie, aussi bien qu'ailleurs, doit s'inspirer des principes fondamentaux du droit international afin de parvenir à une solution juste et durable qui, pour être acceptable, implique de faire des compromis s'agissant des détails mais pas s'agissant des questions essentielles.

La Croatie est grandement encouragée par les succès croissants du processus de paix au Moyen-Orient, preuve de la patience et de la sagesse des parties arabe et israélienne. Nous sommes fermement convaincus que le même type d'initiatives positives sont possibles aussi en Europe du Sud-Est et dans les Balkans à condition de recueillir l'appui et la détermination unanimes des grandes puissances.

La Croatie se félicite du transfert pacifique des pouvoirs à la population majoritaire d'Afrique du Sud, après des dizaines d'années d'instabilité interne et régionale. L'Afrique du Sud est la meilleure preuve que rien ne peut remplacer l'égalité de tous les citoyens d'un État.

De même, nous saluons l'engagement de la communauté internationale au Rwanda, lequel, malheureusement, n'a pu empêcher une catastrophe humanitaire d'une ampleur indescriptible, mais qui a, du moins, coupé court à la spirale de la mort et de l'anarchie. Nous continuons d'appuyer les efforts faits actuellement pour stabiliser le Rwanda et éviter la reprise et l'extension du conflit.

Le consensus auquel est parvenue la communauté internationale pour mettre enfin un terme à la situation atroce en Haïti et établir un ordre démocratique dans ce pays est également encourageant. Nous nous félicitons aussi du succès du processus de démocratisation et de stabilisation tant en Amérique latine qu'en Amérique centrale. Nous suivons avec beaucoup d'attention le développement de l'intégration régionale fonctionnelle en Amérique du Nord ainsi que les mouvements d'intégration toujours plus marqués — malgré les divergences — en Europe et le rapprochement entre les deux plus grands pays d'Europe et d'Asie — la Russie et la Chine. Nous nous félicitons également du rôle constructif du Japon dans la région du Pacifique et en Extrême-Orient.

Compte tenu de l'importance de cette évolution globale et de ce que l'objectif des grandes puissances mondiales n'est pas la destruction mutuelle mais la concurrence et la coopération, un petit pays comme la Croatie pense que sa place se trouve, avant tout, dans la civilisation de l'Europe de l'Ouest et dans son système économique et sécuritaire afin que soient garantis son indépendance, sa sécurité et son progrès. Selon nous, le bien-être et la stabilité de la Croatie résident dans l'adhésion totale aux organisations d'intégration européennes. La Croatie est prête à assumer sa part de responsabilité dans le développement du nouvel ordre international et à constituer un maillon solide dans la chaîne d'intégration d'une nouvelle Europe.

Très peu de temps après avoir accédé à l'indépendance, la Croatie est devenue un membre responsable de la communauté internationale. Elle est, d'ores et déjà, un pilier de la stabilité et de la coopération futures dans cette partie de l'Europe du Sud-Est liée aux Balkans, région qui a toujours été troublée. C'est de bonne foi que la Croatie a accepté la médiation internationale et le déploiement de forces de maintien de la paix des Nations Unies sur son territoire, afin d'arrêter la guerre et de parvenir à une solution politique qui garantisse en même temps son intégrité territoriale et les droits des minorités nationales vivant à l'intérieur de ses frontières. La Croatie a accepté les conseils judicieux qui lui ont été donnés au sujet du statut constitutionnel de la communauté ethnique serbe conformément aux normes les plus élevées des conventions internationales relatives aux droits des minorités nationales, et a incorporé ces normes dans sa loi constitutionnelle.

C'est la Croatie qui a supporté le plus gros de la crise bosniaque et de la catastrophe humaine causée par la guerre dans ce pays. La Croatie a accueilli, ou pris provisoirement en charge, des centaines de milliers de réfugiés de Bosnie-Herzégovine. Nous avons poursuivi cet effort même après l'éclatement du conflit entre Croates et Musulmans à la suite de l'agression serbe, et alors que les victimes de cette agression cherchaient un endroit où survivre. Nous avons aussitôt proposé de conclure un accord réciproque concernant la création d'une fédération croate-musulmane en Bosnie-Herzégovine et d'une alliance confédérale avec la Croatie, qui a finalement abouti à la signature des Accords de Washington. Nous avons tout fait pour arrêter cette guerre insensée et rétablir la coopération entre Musulmans et Croates qui, étant donné l'indécision de la communauté internationale, ont été amenés à livrer un combat désespéré pour les derniers morceaux d'espace vital bosniaque laissés par l'agression serbe barbare.

Placée dans une situation influencée par son patrimoine ethnique et historique complexe, la Croatie a fait preuve de la plus grande coopération dans la recherche d'une solution politique négociée à la crise dans la région de l'ex-Yougoslavie, convaincue que, malgré toutes ses expériences négatives, les principes du droit international et la nécessité de la normalisation des relations entres les États ayant vu récemment le jour finiront par l'emporter.

Cette volonté de coopération et cette patience ont toutefois des limites. Coupée en deux par l'occupation d'un quart de son territoire, continuellement menacée par des rebelles terroristes, écrasée sous le poids de la pression sociale due à la présence des personnes déplacées, et à l'épuisement de son économie, en raison de la guerre, la Croatie ne peut accepter éternellement des compromis stériles étant donné que la poursuite de la crise menace l'existence de l'État et la vie des citoyens et empêche le redémarrage d'une économie détruite par la guerre. Nous pensons qu'il y va de l'intérêt de la communauté internationale d'aider plus résolument la Croatie et de manière plus importante pour qu'elle puisse jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution à la crise.

La Croatie est déjà, et souhaite le rester, un soutien du nouvel ordre international et sert de pont à la coopération entre les nouveaux États, sur la base de la reconnaissance mutuelle. L'indécision et les manoeuvres futiles de la communauté internationale lors de circonstances marquées par la présence de militants dans certains milieux des parties au conflit, menacent de pousser la Croatie dans un nouveau conflit armé qui, par son ampleur et ses conséquences, pourrait bien être pire que le précédent. La communauté internationale ne doit pas permettre que la Croatie se retrouve sans autre choix que celui où elle se verrait contrainte de recourir à tous les moyens nécessaires pour défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale et le droit de ses citoyens — des personnes déplacées — à retourner dans les régions occupées.

Nous savons depuis toujours qu'aucune crise, surtout une crise aussi complexe que celle-ci, ne peut être réglée sans le consensus de la communauté internationale, sans le partage des responsabilités et sans une approche concertée des grandes puissances. Nous sommes donc les premiers, comme lors des précédentes tentatives de paix, à saluer les efforts du Groupe de contact pour trouver une solution acceptable.

La Croatie est prête à maintenir un haut niveau de coopération et de partenariat avec la communauté internationale dans la mesure où les solutions recherchées pour la

Bosnie-Herzégovine et les territoires croates occupés ne lui portent pas tort. Les deux crises — celle de la Croatie et celle de la Bosnie-Herzégovine — ont la même origine : l'agression serbe. À cause de cela, et compte tenu de la coopération toujours plus étroite entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, c'est une solution globale qu'il convient de rechercher. Étant donné que les sanctions imposées par la communauté internationale ont contraint Belgrade à accepter la proposition visant à mettre fin à la guerre et à l'isolement des Serbes de Bosnie, qui s'y opposent, il faut également obliger Belgrade à cesser de soutenir les Serbes de Croatie, qui refusent de rendre les terres croates occupées et s'opposent avec arrogance à la mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Si l'on en juge d'après ses conséquences, l'embargo de 1991 sur les armes visait d'abord et avant tout les victimes de l'agression serbe. Il a été adopté à une époque où ceux qui formulaient la politique mondiale s'étaient imaginé que cette politique pouvait sauver la Yougoslavie, sans se rendre compte que la crise de l'après-Tito était due à une tentative des Serbes d'imposer leur hégémonie sur tous les peuples non serbes vivant dans cette formation étatique artificielle et communiste. Notre réserve actuelle concernant la levée de l'embargo est actuellement uniquement motivée par une démarche visant à arriver, dans les semaines ou les mois à venir, à un règlement négocié. La Croatie ne veut pas être entraînée malgré elle dans une nouvelle guerre, mais elle s'y verra contrainte, comme d'autres victimes de l'agression serbe, si la communauté internationale ne parvient pas à trouver une solution négociée qui non seulement mette fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine mais assure la restitution des territoires croates occupés.

La Croatie se félicite de la volonté déclarée de Belgrade d'isoler les Serbes de Bosnie avec leur option suicidaire pour la guerre, mais elle espère qu'il aura la même attitude à l'égard des Serbes rebelles de Croatie. La Croatie exige que la levée des sanctions contre la Serbie (Yougoslavie) soit liée également à la cessation de l'occupation des territoires croates, c'est-à-dire à leur restitution à l'autorité constitutionnelle et juridique croate. En outre, la levée des sanctions ne pourra être envisagée que lorsque nous aurons constaté que l'isolement annoncé est bien réel et qu'il aura été confirmé par des mécanismes de contrôle crédibles.

Afin d'encourager les tendances positives, nous comprenons aussi, jusqu'à un certain point, la suspension symbolique partielle des sanctions afin d'encourager, en Serbie, ceux qui se prononcent actuellement pour la paix. Néanmoins, la Croatie continuera d'insister pour que la levée de certaines sanctions à l'encontre de Belgrade, en particulier celles tendant à le sortir totalement de l'isolement économique international et de toute autre forme d'isolement, soit liée à la solution du problème des territoires croates occupés.

La Croatie a fait preuve de beaucoup de patience dans son dialogue avec les rebelles serbes mais après trois années d'occupation, elle exige maintenant de la communauté internationale qu'elle redéfinisse le mandat de la FORPRONU pour assurer l'application des résolutions 769 (1992) et 871 (1993) du Conseil de sécurité et obliger la partie serbe de Croatie à accepter une normalisation graduelle et la restitution conformément au plan de paix adopté.

Nous comprenons que les deux parties, après tout conflit, doivent investir beaucoup de temps et d'efforts pour restaurer et renforcer la confiance mutuelle. Nous sommes également pleinement conscients du fait que la stabilité et les progrès à long terme ne sont possibles en Croatie que si les Serbes et autres groupes minoritaires ont l'assurance qu'ils pourront exercer leurs droits de l'homme et leurs droits ethniques. Nous avons assuré le respect de ces droits par une loi constitutionnelle spéciale passée il y a trois ans, mais nous prions instamment la communauté internationale de créer les conditions propices à l'application de cette loi conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous avons également pris récemment la décision d'accélérer la création du tribunal des droits de l'homme, et nous sommes prêts à accepter une supervision internationale du respect des droits de l'homme et des droits ethniques. Toutefois, les dirigeants des rebelles serbes et leurs protecteurs de Belgrade doivent renoncer à l'édification d'une grande Serbie et accepter la réintégration sur ces bases des zones croates occupées, pour leur propre bénéfice et pour celui de la communauté tout entière. Nous sommes prêts à accepter une réintégration progressive par l'ouverture de voies de communications, le retour des populations, la reconstruction des villes et villages détruits, et des mesures de protection sociale et juridique. Le Gouvernement démocratique croate est prêt — tout en demandant instamment le règlement de la question politique fondamentale : le rétablissement de la souveraineté de l'État croate sur les territoires occupés — à respecter entièrement toutes les assurances données concernant les droits de la communauté ethnique serbe.

Conformément à sa politique pacifique, la Croatie est également prête à normaliser les relations entre Belgrade et Zagreb. À cet effet nous accepterons toute rencontre pouvant mener à la reconnaissance de la République de Croatie par Belgrade, à l'intérieur de ses frontières interna-

tionalement reconnues, ce qui rendrait tout à fait clair le message adressé aux Serbes rebelles concernant la nécessité d'une réintégration progressive.

C'est pourquoi nous avons également soulevé la question des régions de la République de Croatie occupées par la République fédérative de Yougoslavie devant l'Assemblée générale, car il existe des preuves incontestables que des territoires croates occupés ont été intégrés — sur les plans militaire, judiciaire, douanier et monétaire — dans l'ensemble du système économique et juridique de la Serbie, ou de la République fédérative de Yougoslavie. Nous voudrions remercier la vaste majorité des États Membres de l'Assemblée générale qui nous ont déjà apporté leur soutien à ce sujet. Si entre-temps Belgrade était prête à reconnaître l'État croate et à appuyer réellement la réintégration et la normalisation, nous serions très heureux d'épargner à l'Assemblée générale la tâche de poursuivre l'examen de cette question. Nous voudrions également remercier l'Assemblée générale pour son appui à la reconstruction de la Croatie après la guerre, et nous espérons que ses membres continueront de se montrer compréhensifs en la matière.

Nous voudrions en particulier souligner que toute normalisation des relations — diplomatiques, politiques ou économiques — sur un pied d'égalité entre la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie n'affectera pas les rapports de partenariat et de coopération entre les Croates et les musulmans dans l'application des Accords de Washington sur la Fédération croato-musulmane en Bosnie-Herzégovine, et sa confédération avec la Croatie.

Nulle paix n'est possible dans les Balkans sans un équilibre des forces, et l'avenir d'un peuple ne peut reposer sur un interminable épuisement militaire réciproque ou sur une opposition au développement de toute la région. Nous préconisons donc sincèrement la normalisation des relations croato-serbes, mais aussi l'application des Accords de Washington, qui, à notre avis, non seulement représentent une manoeuvre tactique des victimes de l'agression serbe, mais également la mise en place de conditions préalables nécessaires pour assurer une égalité complète aux Croates dont la population est numériquement inférieure en Bosnie-Herzégovine. Nous voyons là pour l'avenir une promesse de stabilité régionale et d'équilibre des forces. Le lien confédéral entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la République de Croatie jette les bases de relations politiques et économiques saines, qui trouvent leur appui dans l'histoire, les liens géographiques et les réalités géopolitiques. En acceptant une relation confédérale, la Croatie est également prête, avec l'aide des principaux pays occidentaux, à assumer la part de responsabilité qui lui incombe pour mettre un frein aux tendances nationalistes et religieuses extrêmes qui existent de tous les côtés et dont la menace à la stabilité qu'elle fait peser sur cette partie du Sud-Est de l'Europe pourrait s'étendre bien au-delà.

La Croatie souligne également l'importance du renforcement et de l'achèvement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de sa confédération avec la Croatie, dont les progrès déprendront à la fois de leurs rapports mutuels et des mesures que prendra la communauté internationale dans les mois à venir, car cela établirait un lien politique et économique avec le monde islamique. Dans cet ordre d'idées, nous avons déjà établi une coopération étroite avec des pays islamiques qui nourrissent des aspirations identiques, tels que la Turquie, la Jordanie et d'autres.

Des semaines et des mois décisifs, au cours desquels nous devrons nous efforcer de trouver une solution pacifique à la grave crise qui règne sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, nous attendent. En ce moment, ce ne sont pas seulement les parties au conflit, mais avant tout les principaux membres de la communauté internationale qui doivent assumer une lourde responsabilité. Il s'agit non seulement de la décision concernant le sort du mandat de la Force de protection des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, mais aussi de la question de savoir si le Groupe de contact réussira à conserver une base opérationnelle unie en vue de trouver une solution ou s'il laissera sombrer la situation dans un nouveau cauchemar militaire. Les efforts que déploie la communauté internationale en vue d'édifier un nouvel ordre international sont maintenant mis à l'épreuve, de façon plus frappante que nulle part ailleurs, s'agissant d'inverser les conséquences de l'agression contre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Nous pouvons finalement résoudre cette crise si chacun de nous assume sa part de responsabilité. La haine doit céder la place aux visages d'enfants heureux dans une Vukovar croate reconstruite, à la splendeur retrouvée de la Dubrovnik médiévale, à la coexistence pacifique dans Sarajevo et Mostar meurtries et détruites.

Pour ce faire, nous devons surmonter la guerre et la crise politique désastreuses en conjuguant nos efforts et en concevant un nouvel ordre international pour cette partie du monde, dans l'intérêt de la communauté mondiale tout entière et de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Croatie de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour *(suite)*

Débat général

M. Kingibe (Nigéria) *(interprétation de l'anglais)* : Au nom de la délégation du Nigéria, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Votre élection est un hommage rendu non seulement à votre personne et à votre grand pays, mais aussi à l'Afrique tout entière. En tant que représentant de la Côte d'Ivoire, pays avec lequel le Nigéria entretient d'excellentes relations fraternelles, nous sommes convaincus que vous vous acquitterez avec succès des responsabilités liées à vos hautes fonctions.

Je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, M. Samuel Insanally, du Guyana, pour la remarquable efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-huitième session.

Qu'il me soit aussi permis de féliciter le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'efficacité avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions.

Mon gouvernement salue cordialement le retour de l'Afrique du Sud à l'Assemblée générale. Pendant des décennies, la politique d'apartheid a tenu ce grand pays à l'écart des travaux de l'Assemblée générale. Heureusement, l'apartheid figure désormais dans les annales de l'histoire. Nous saluons tous ceux qui se sont identifiés et ont contribué à la longue lutte pour éliminer l'apartheid et le racisme en Afrique du Sud. Il convient de rendre un hommage particulier à nos frères et soeurs d'Afrique du Sud qui ont été les victimes directes de cet odieux système et qui ont mené le combat pour son élimination.

Nous louons le Président Nelson Mandela qui, par sa vision de l'avenir et sa sagesse politique, a géré si habilement le passage d'une société divisée à une nation unie, non raciale et démocratique. Nous félicitons son gouvernement et le peuple sud-africain tout entier de leur courage et de leurs efforts inlassables pour panser les blessures du passé et mener leur pays sur la voie de la croissance économique et de la prospérité, sur la base de la justice et de l'équité pour tous leurs citoyens. Nous sommes convaincus que la nouvelle Afrique du Sud contribuera positivement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Ces dernières années, nous avons été témoins de changements rapides et profonds sur la scène internationale. Non seulement des défis complexes sont apparus, mais de nouvelles possibilités se sont offertes à l'ONU de redoubler d'efforts et de contribuer à la recherche de la paix et de la sécurité et d'édifier un monde marqué par la coopération et une communauté internationale animée d'un souci commun à l'égard de l'humanité.

Il est très préoccupant de voir que le monde de paix qui devait prendre la relève de la guerre froide ne s'est pas concrétisé. Le monde continue de faire face aux pires formes de conflit et à de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. De violents conflits issus d'un nationalisme renaissant et de l'intolérance religieuse entre les États et à l'intérieur des États se sont multipliés. Les situations non réglées au Rwanda, au Libéria, en Somalie, en Afghanistan, au Cambodge et dans certaines parties de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Union soviétique ont entraîné de lourdes pertes humaines et matérielles ainsi que des crises humanitaires aux conséquences immenses. Nous devons rapidement trouver des solutions durables à ces conflits, car ils représentent une menace permanente pour la stabilité régionale et la paix mondiale.

C'est sur cette toile de fond, que l'Organisation des Nations Unies, pivot de la coopération internationale, doit chercher à redéfinir son rôle et à édifier de nouvelles structures et des mécanismes qui permettront de relever efficacement les défis que posent la gestion des crises et le règlement des conflits nationaux. L'Organisation des Nations Unies doit conserver sa responsabilité principale qui est de s'attaquer à ces problèmes. L'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général offre un cadre novateur et imaginatif à cette fin.

Dans l'ordre nouveau qui émerge, l'Afrique ne doit plus être un continent en crise dépendant des autres pour régler ses conflits internes. À cette fin, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a créé en 1993 un Mécanisme central de prévention, de règlement et de gestion des conflits. Toutefois, il est évident que la capacité de l'OUA de mobiliser effectivement des ressources financières et logistiques nécessaires à cette fin est extrêmement limitée. Il convient donc que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies encouragent, grâce à un appui financier et logistique accru, les efforts entrepris par l'Afrique pour régler pacifiquement les différends par le biais d'arrangements régionaux et autres, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous prions instamment la communauté internationale de contribuer d'urgence et avec

générosité au Fonds pour la paix en Afrique, créé par l'Organisation de l'unité africaine.

L'aptitude de l'ONU à réagir rapidement et efficacement aux demandes qui lui sont adressées pour les opérations de maintien de la paix dépend de la volonté des États Membres de reconnaître le rôle primordial de l'ONU et de lui fournir les ressources nécessaires pour s'en acquitter. Depuis son admission à l'Organisation il y a 34 ans, le Nigéria a participé activement aux efforts mondiaux de maintien de la paix, de règlement des conflits et de gestion des crises. L'expérience acquise au long de ces années nous a convaincus qu'il existe un besoin manifeste de réexaminer et de réorienter les efforts de maintien de la paix de l'ONU. Depuis qu'il a pris l'initiative de créer au Libéria une force sous-régionale de maintien de la paix, le Groupe d'observateurs militaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), le Nigéria est devenu au niveau de l'Afrique et même du monde le principal contributeur de troupes aux opérations internationales de maintien de la paix. Même si un ou deux États Membres ont choisi de ne pas reconnaître cette contribution, les états dont dispose l'Organisation établiront clairement la contribution significative du Nigéria à la responsabilité partagée du maintien de la paix à l'échelle mondiale, avec les sacrifices qui en découlent, y compris les pertes humaines du côté nigérian.

Voilà pourquoi nous sommes préoccupés par le harcèlement incessant, les enlèvements et l'assassinat de personnel de maintien de la paix dans différentes régions de conflit. Afin d'encourager d'autres pays à participer à ces opérations coûteuses et souvent dangereuses, l'Organisation des Nations Unies doit mettre sur pied une capacité de dissuasion efficace contre de telles attaques et adopter des mesures appropriées de façon à dédommager rapidement et dûment les victimes.

L'une des conséquences troublantes de la prolifération de conflits est le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité pour les gouvernements de créer les structures et les conditions appropriées qui permettront aux populations de vivre dans un environnement sûr et de jouir pleinement de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales. Malheureusement, l'Afrique compte le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. Cette situation impose aux économies déjà durement frappées des États d'accueil de nouveaux et lourds fardeaux financiers, matériels et sociaux. Nous nous félicitons des efforts déployés par la communauté internationale pour s'attaquer aux problèmes des réfugiés grâce à l'octroi d'une aide humanitaire. Nous demandons à tous les gouvernements de s'employer à éliminer les causes qui sont à l'origine de l'existence de réfugiés et de personnes déplacées et de créer les conditions propices à leur retour volontaire dans leurs pays respectifs.

Malgré la fin de la guerre froide, les armes nucléaires continuent de constituer la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales. En conséquence, il faut réduire considérablement et finalement éliminer ces armes. Cela doit rester notre principal objectif. Des rapports récents faisant état d'une tendance croissante au trafic de matériaux nucléaires représentent une nouvelle dimension inquiétante de la prolifération nucléaire qui doit faire l'objet de contrôles de toute urgence.

La Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération qui doit avoir lieu l'année prochaine et qui a jusqu'à présent bien servi la communauté internationale doit se poursuivre avec vigueur. L'examen et la prorogation du Traité doivent être compatibles avec la réalité objective et les aspirations fondamentales des États Membres.

Les questions de paix et de sécurité sont inextricablement liées aux questions de développement. Nous nous félicitons donc de la présentation par le Secrétaire général de son «Agenda pour le développement» (A/48/935) qui vient compléter utilement ses propositions précédentes formulées dans l'«Agenda pour la paix» (A/47/277). Dans l'«Agenda pour le développement», le Secrétaire général définit cinq tendances : la paix en tant que fondement du développement; l'économie en tant que moteur du progrès; l'environnement en tant que base de la durabilité; la justice en tant que pilier de la société; et la démocratie pour un bon gouvernement. Le Nigéria se félicite de cette initiative, car nous pensons que le peuple doit être au centre de toute l'activité gouvernementale, notamment des objectifs de développement, de paix et de sécurité.

Les efforts mondiaux pour s'attaquer à la crise du développement ont, au cours des années, affiché une dichotomie dans les pays industrialisés du Nord et les pays en développement du Sud. Nous devons admettre que le développement, tout comme la paix, est indivisible. Il est dès lors d'une importance capitale que le Nord et le Sud perçoivent la coopération en matière de développement sous l'angle de la communauté des intérêts et du partenariat. L'espoir qu'avec la fin de la guerre froide on disposerait de plus de ressources pour le développement, surtout dans les pays en développement, a malheureusement été déçu. Dans ces circonstances, la communauté internationale devrait faire

preuve d'audace et d'imagination pour mettre en place des mesures permettant de combler le fossé qui s'élargit entre nations riches et pauvres. L'abondance au milieu de la misère n'apporte la paix et la sécurité ni aux riches ni aux pauvres.

L'Afrique continue d'être en proie à de graves difficultés économiques, au centre desquelles se trouve la crise de l'endettement. Les problèmes éternels de la baisse des investissements, de la fuite des capitaux et de la chute des prix des produits de base restent entiers. La réaction de la communauté internationale jusqu'à présent a été faible et pour le moins inadéquate. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) n'a pas atteint les objectifs escomptés. Il ne semble pas que le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 aura plus de succès. Il est dès lors impérieux pour l'Afrique de pouvoir prendre un nouveau départ pour s'attaquer efficacement à ces problèmes par des solutions imaginatives à la crise de l'endettement et par la diversification de son économie.

En ce qui nous concerne, reconnaissant la nécessité d'avoir des politiques macro-économiques crédibles et de procéder à des réformes fondamentales de nos institutions et processus politiques, nous prenons des mesures dans ce sens. Toutefois, il faut aussi mettre en place de nouveaux mécanismes et stratégies de coopération internationale et de partenariat.

À la suite des efforts consentis pour réformer son économie sur le plan structurel et démocratiser ses institutions politiques, le Nigéria, comme bon nombre d'autres pays africains, à dû s'attaquer à certaines réalités dont les ramifications sont généralement mal perçues alors qu'elles devraient être pleinement comprises.

Le pluralisme politique, qui est l'une des facettes de la démocratie, est si profondément ancré dans notre mode de vie national qu'au cours des années, nous avons essayé de mettre en place des institutions démocratiques appropriées et de dégager des valeurs issues de nos expériences nationales spécifiques et répondant à nos conditions et à nos aspirations. Nous restons engagés envers ce processus, qui poursuit son cours, malgré les difficultés et les obstacles.

Trop souvent, le processus de démocratisation au Nigéria, comme, bien sûr, dans plusieurs autres parties de l'Afrique, n'a pas été correctement présenté à la communauté internationale. Au regard des progrès récents accomplis en matière de technologie et d'information, le fait que nous manquions de ressources et de capacités pour faire passer l'information nous a empêché de faire ressortir objectivement les événements qui se produisent dans nos sociétés. Par exemple, au Nigéria, nous continuons de faire des progrès impressionnants pour rebâtir des structures démocratiques et des institutions durables. Une conférence constitutionnelle, dont les membres étaient pour la plupart élus et qui représentaient un large éventail de notre société et des intérêts divers, a travaillé assidûment pour mettre en place un environnement propice à la confiance mutuelle, et permettant à notre peuple de développer des efforts communs. L'objectif de la conférence est d'établir les modalités, les institutions et le cadre approprié pour un ordre démocratique viable, en mettant au point les règles de base pour la formation des partis politiques, et en tenant des élections libres et régulières à tous les niveaux de gouvernement. La conférence constitutionnelle terminera ses travaux en novembre 1994. Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent, les activités politiques ont déjà commencé, et les travaux des partis politiques à part entière qui doivent mener à des élections générales commenceront, eux, au début de l'année prochaine. La volonté et l'engagement du peuple et du Gouvernement nigérians envers la démocratie restent fermes et inébranlables, car nous sommes bien conscients que la tâche de démocratisation est notre responsabilité première et qu'elle est dans l'intérêt de notre peuple.

L'Organisation des Nations Unies s'est incontestablement distinguée, depuis sa création, comme tribune indispensable pour harmoniser les activités des nations. Nous sommes certains que dans les années à venir, elle continuera d'être une plate-forme qui permettra de galvaniser et d'orienter nos efforts collectifs vers une paix et une justice durables. Et cela davantage encore si nous faisons un examen de conscience pour revitaliser et renforcer l'Organisation elle-même. Le Gouvernement nigérian partage les vues présentées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Agenda pour la paix», selon lequel pour relever les défis d'une ère nouvelle, l'Organisation des Nations Unies doit renforcer sa capacité de réaction et réorienter la façon dont elle aborde les problèmes auxquels elle est confrontée. Nous appuyons sa recommandation tendant à ce que les États Membres fassent preuve de l'engagement politique indispensable et fournissent les ressources financières nécessaires pour permettre à l'Organisation de grandir, de s'adapter et de revigorer ses travaux.

Les réformes entreprises par notre organisation jusqu'à présent ont été essentiellement fragmentaires et marginaux. Nous avons déclaré clairement, à plusieurs reprises, que le moment était venu de restructurer le système des Nations

Unies de façon radicale. La composition actuelle et le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité ne reflètent pas comme il convient les réalités qui se sont abruptement imposées après la fin de la guerre froide. En tant qu'instrument de coopération multilatérale, l'Organisation des Nations Unies doit être transparente, efficace et démocratique.

Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe le plus important des Nations Unies, devrait symboliser la quête de tous en faveur d'une démocratisation de sa structure, de sa composition et de ses processus de prise de décisions. À cet égard, le Nigéria attache une importance particulière aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de la question de la représentation équitable et de l'accroissement des membres au sein du Conseil de sécurité. Nous espérons que les recommandations qui en émaneront permettront aux Nations Unies de mieux réagir aux besoins de la communauté internationale. Notre espoir est également que les critères permettant d'être membre permanent du Conseil incluent des considérations telles que la population, la capacité de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et un bilan sur les efforts consentis pendant une période donnée pour le maintien et le rétablissement de la paix au niveau international. Tous les membres permanents devraient jouir du même statut et des mêmes privilèges et assumer les responsabilités qui leur incombent en tant que membres. Tout aussi important est l'impératif d'une représentation géographique équitable, accordant à l'Afrique le statut de membre permanent au Conseil de sécurité. À cet effet, il me paraît utile de reconfirmer la proposition du Nigéria de servir la communauté internationale en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Durant cette dernière décennie du XXe siècle, deux questions ont préoccupé les Nations Unies : la promotion de la paix et de la sécurité, et l'intensification de la coopération internationale pour le développement. Sur ces deux questions, les Nations Unies ont répondu à nos aspirations collectives, avec des degrés divers de succès. Alors que nous sommes à l'orée du XXIe siècle, nous devons nous consacrer entièrement à la réalisation de ces objectifs fondamentaux de notre organisation, afin d'apporter à l'humanité paix, liberté et prospérité.

Le Président : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, S. E. M. Dick Spring.

M. Spring (Irlande) *(interprétation de l'anglais) :* Je voudrais vous présenter mes chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour cette quarante-neuvième session. Vous prenez vos fonctions à un moment historique pour l'Organisation des Nations Unies, alors qu'approche son cinquantième anniversaire.

L'année écoulée a été une année de progrès et de grand espoir pour de nombreux peuples et États représentés au sein de cette assemblée. En Afrique du Sud, les élections ont donné naissance à une société démocratique, non raciale, qui offre un modèle de tolérance et de réconciliation aux autres pays sur ce continent déchiré. Au Moyen-Orient, la mise en place d'une administration palestinienne à Gaza et Jéricho trace la voie à un règlement global dans une région qui a failli à plusieurs reprises provoquer une confrontation globale. En Allemagne et dans les États baltes, le retrait de troupes étrangères marque la fin de la division de notre continent et annonce l'avènement d'une Europe libre et vivant en paix. Et sur ma propre île d'Irlande, la déclaration de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) sur une cessation complète des opérations militaires a permis d'envisager la perspective d'une solution pacifique, introuvable durant une génération.

Durant des années, il fut courant de la part des ministres irlandais des affaires étrangères de faire part à cette assemblée des développements en rapport avec le conflit en Irlande du Nord. Trop souvent, ils ont dû parler de meurtres et de destructions ainsi que d'échec des initiatives politiques et de controverses sur la question des droits de l'homme. Le conflit d'Irlande du Nord semblait appartenir à la catégorie de problèmes réellement insolubles, ignorant tout changement pouvant intervenir, et défiant toute tentative de règlement.

Cette année, j'entame encore mon discours sur cette question, mais en apportant, aujourd'hui, un message d'espoir. Les 12 derniers mois ont sensiblement accru les perspectives d'une paix durable et d'une stabilité sur l'île d'Irlande. Il est vrai qu'une solution reste encore à ériger sur ses bases, mais il me semble que de très solides fondations ont été mises en place.

M. Abreu (Uruguay), Vice-Président, assume la présidence.

À l'origine du conflit en Irlande du Nord, il y a une divergence de vues quant à savoir si la partition de l'Irlande au tout début de ce siècle fut ou non un déni du droit du peuple irlandais à l'autodétermination. Cette divergence de vues a été exprimée de façon violente et avec passion par les deux communautés en Irlande du Nord, qui furent et demeurent profondément polarisées par leur division face à

des questions constitutionnelles fondamentales. Ce conflit a été coûteux pour tout le peuple d'Irlande du Nord, comme aussi d'une façon générale, pour les peuples britannique et irlandais. Une des tâches les plus urgentes et les plus importantes pour les deux gouvernements est d'y faire face. L'expérience a montré que la capacité des deux gouvernements d'agir ainsi sera directement proportionnelle au niveau d'accord entre nous.

C'est dans les divergences héritées de nos positions que le terrorisme a pris naissance de part et d'autre. C'est pour cela que la coopération et l'entente entre les deux gouvernements est indispensable pour parvenir à une solution. En décembre dernier, les Gouvernements irlandais et britannique ont publié une Déclaration commune qui a sensiblement consolidé la base commune entre nous et a offert à toutes les parties au conflit une alternative politique irrésistible au cycle interminable du carnage et de la vengeance.

Dans la Déclaration commune, le Gouvernement britannique reconnaît qu'il appartient au seul peuple d'Irlande, en vertu d'un accord entre les deux régions respectivement et sans intervention extérieure, d'exercer son droit à l'autodétermination sur la base de la reconnaissance libre et simultanément formelle, au Nord et au Sud, du fait qu'il faut aboutir à une Irlande unifiée, si tel est son voeu. Le Gouvernement irlandais reconnaît que le droit à l'autodétermination du peuple d'Irlande dans son ensemble doit se réaliser et s'exercer avec l'accord et le consentement — et sous réserve de ceux-ci — de la majorité du peuple d'Irlande du Nord.

La Déclaration tente de traiter la question de l'autodétermination d'une façon qui écarte le spectre de la contrainte. Il est clairement indiqué que le consentement politique est le but indispensable et la pierre de touche pour tout arrangement stable en Irlande, et ce, quel qu'en soit le cadre. La Déclaration souligne clairement que le Gouvernement britannique n'est pas l'ennemi de la tradition nationaliste irlandaise et que le Gouvernement irlandais n'est pas l'ennemi de la tradition unioniste. Un aspect décisif de la Déclaration reste la reconnaissance que les futurs arrangements en Irlande doivent découler de la décision et de l'accord entre les Irlandais eux-mêmes, au nord et au sud, ainsi que l'engagement formel que le rôle du Gouvernement britannique sera de promouvoir un tel accord.

La Déclaration marque ainsi une rupture significative avec la notion, qui a tellement assombri l'histoire de l'Irlande, que tout arrangement en Irlande doit être décidé à la lumière des droits britanniques sur l'Irlande. Ceci, en retour, ouvre la voie à une reconnaissance nouvelle et plus développée de la part de la tradition nationaliste, des droits indiscutables de la communauté unioniste découlant du fait qu'elle est tenante d'une tradition distincte en Irlande. Une partie considérable de la Déclaration commune est consacrée à cette question.

À la fin du mois d'août, à l'issue d'un très long débat interne, l'IRA a décidé une cessation complète des opérations militaires. Entre-temps, cette décision a été confirmée dans d'autres déclarations. Fait bien plus important encore, elle a été concrétisée sur le terrain. Il s'agit là d'un développement d'une très grande portée.

Il faut avant tout s'en réjouir, car elle épargne des vies humaines. Deuxièmement, cela laisse envisager des négociations générales régies par des principes démocratiques, dans un contexte de paix englobant tout l'éventail des parties au conflit. De telles négociations recèlent un énorme potentiel de succès. Par ailleurs, leurs résultats risquent d'avoir bien plus de poids qu'un accord moins général, qui aurait dû être appliqué sur une toile de fond de violence et de répression ininterrompues.

Nous attendons toujours la fin de la campagne de violence menée par les paramilitaires loyalistes. Je reste confiant qu'à leur tour ils finiront par comprendre que leur violence rebute leur propre communauté autant que n'importe qui d'autre, et qu'elle nuit à leur cause. Nous espérons que, comme beaucoup d'autres l'ont déjà fait, les dirigeants politiques sérieux de la communauté unioniste feront entendre leur voix à ce sujet et qu'il s'ensuivra, du côté loyaliste aussi, l'arrêt complet de la violence.

En Irlande, nous avons maintenant une chance sans précédent de jeter les bases d'un accord durable entre nos diverses traditions politiques. Nous pouvons le faire, enfin libérés du passé, et en tirant de part et d'autre les leçons de nos erreurs passées.

La pire des erreurs commises par les deux parties a été de croire que ce conflit circonscrit au petit territoire de l'Irlande du Nord ne pouvait s'achever qu'avec la victoire ou la défaite de l'une ou l'autre communauté. Le compromis était considéré comme un premier pas vers la défaite. Nous avons tous fini par comprendre, au prix d'épreuves et d'erreurs que nous avons chèrement payées, que dans le cas de l'Irlande du Nord, les notions de victoire et de défaite étaient illusoires. Chaque communauté a le pouvoir de contrer l'autre, mais aucune ne peut prévaloir seule. Le consentement politique général est donc une nécessité pratique simple en même temps qu'un idéal.

Le défi pour les Gouvernements britannique et irlandais est maintenant de prendre en marche le train de la paix. De concert avec tous les partis politiques en Irlande du Nord, nous devons mettre en place de nouvelles structures, tirer les leçons du passé et aller de l'avant en nous appuyant sur les principes de la Déclaration conjointe.

L'expérience nous a montré qu'un système majoritaire où le gagnant «ramasse la mise» serait parfaitement inadapté à une société comme celle de l'Irlande du Nord, où les divisions sont essentiellement communautaires et rigides, plutôt que sociales et économiques, et donc variables. Mettons cette leçon à profit : faisons en sorte que la concorde et le consensus soient la marque de tous les nouveaux accords.

Une absence totale de consensus sur la question constitutionnelle de savoir si le cadre légitime de référence est l'Irlande du Nord ou l'île dans son ensemble caractérise l'Irlande du Nord. Ancrons nos nouvelles décisions dans un accord reconnaissant et conciliant la validité des deux approches.

La division politique de l'Irlande a freiné nombre des interactions sociales, économiques et politiques constructives qui auraient pu contribuer au bien-être des deux parties de l'île. Remédions à cela grâce à de nouvelles structures efficaces entre le Nord et le Sud.

Jusqu'à présent, le choix de la souveraineté a toujours été considéré comme un symbole de la victoire ou de la défaite pour l'une ou l'autre communauté. Débarrassons autant que possible cette notion de toute connotation partisane ou tribale et décidons que l'exercice de la souveraineté, quel que soit le gouvernement, sera à tout moment, maintenant et à l'avenir, caractérisé par un traitement scrupuleusement égal des deux communautés du Nord, de leurs droits, de leur identité et de leur allégeance.

De nouveaux arrangements dans ce sens pourraient, je pense, enlever le caractère passionné et conflictuel qu'il a actuellement au différend relatif à la souveraineté. Dans le cadre des nouveaux arrangements, encouragés et garantis par un accord officiel entre les deux gouvernements, le conflit sur le choix de la souveraineté pourrait cesser de devenir une question déstabilisatrice comme c'est le cas actuellement. Au lieu de cela, le confit pourrait être traité selon des règles politiques concertées, scrupuleusement égales et justes à l'égard des deux aspirations, en tant que question de persuasion mutuelle et d'avantage comparatif. L'Irlande du Nord pourrait devenir un lieu qui se consacre tout spécialement à la protection des droits des deux communautés. Les deux communautés pourraient alors, pour la première fois, être véritablement elles-mêmes, et, qui sait, trouver un objectif commun dans de nombreux domaines où, pour l'heure, il n'y a que des divisions.

Le Gouvernement irlandais poursuivra ses efforts en vue d'un compromis durable à plusieurs niveaux. Nous sommes en train de mettre en place un forum de paix et de réconciliation pour permettre à toutes les parties démocratiques en Irlande qui souhaitent oeuvrer dans ce sens de faire des recommandations sur la façon dont on pourrait encourager et instaurer la concorde et la confiance entre les deux communautés en Irlande. Ce ne sera pas un forum de négociations, même si nous souhaitons que ce travail contribue à créer un climat positif dans les négociations et que nombre de ses recommandations puissent être mises en pratique.

Simultanément, les Gouvernements irlandais et britannique travaillent à un document-cadre conjoint présentant leurs propres vues sur la question de savoir où pourrait être trouvée une solution équilibrée au problème. Nous espérons que ce document, que nous recommanderons aux deux parties, mais que bien sûr nous ne pouvons leur imposer, donnera une impulsion nouvelle au processus de négociation d'ensemble.

Les faits que j'ai soulignés constituent une chance unique d'arriver à un règlement d'ensemble, juste et pacifique du problème de l'Irlande du Nord. Il est essentiel de les exploiter à fond grâce à des négociations et à un accord rapides sur les nouvelles structures politiques. Un nouveau départ dans toutes nos relations est possible en Irlande si nous avons tous suffisamment de courage et d'imagination pour saisir l'occasion qui s'offre à nous. À travers l'île, jamais l'ensemble de la population n'a autant aspiré à une paix durable et à un règlement politique.

Si le message est dans de nombreuses régions du monde un message d'espoir, nous savons que dans d'autres, les haines ancestrales et les querelles ethniques se sont fait jour, avec leurs terribles conséquences.

Les conflits en Somalie, dans l'ex-Yougoslavie, au Rwanda, les violations flagrantes des droits de l'homme en Haïti et au Timor oriental, les souffrances de millions de gens qui se voient nier leur droit fondamental à disposer de nourriture, d'eau et de logement, sont autant de rappels que nous ne devons pas relâcher nos efforts dans la lutte pour créer un monde de paix où la dignité de l'homme est garantie.

L'une des caractéristiques de tant de crises contemporaines, c'est qu'il s'agit essentiellement de conflits au sein d'États plutôt que de conflits entre États.

Et je pense que c'est la question essentielle à laquelle sont confrontées les Nations Unies alors qu'elles approchent de leur cinquantième anniversaire. L'ONU, qui a été créée à l'issue du plus grand des conflits inter-États que le monde ait connu, et qui a été conçue spécifiquement pour prévenir et résoudre de tels conflits, peut-elle s'attaquer efficacement aux crises et dissensions internes?

Je sais que d'aucuns estiment que l'Organisation des Nations Unies n'a pas de rôle à jouer en la matière, que de nombreux conflits internes ne se prêtent pas à une intervention extérieure. Je comprends de tels arguments et le désir de ne pas se mêler des querelles internes d'autrui.

Mais, pouvons-nous laisser une crise comme celle de l'ex-Yougoslavie empirer au point où elle risque d'embraser tous les Balkans? Pouvons-nous rester impassibles quand des millions de gens sont massacrés par leurs compatriotes au Rwanda?

Comment pourrions-nous décider que les victimes d'une guerre civile comptent moins que les victimes d'une guerre inter-États, que ceux qui sont menacés par leurs propres compatriotes méritent moins nos efforts que ceux qui sont menacés par leurs voisins?

Pour moi, de telles distinctions sont moralement injustifiables.

L'effroyable escalade de la terreur et de la violence au Rwanda le prouve. Aux noms qui, ces dernières années, ont été synonymes de souffrances humaines — Sarajevo, Gorazde, Mogadishu, Baidoa —, nous pouvons maintenant ajouter Goma, Bukavu et Ngara.

La tragédie du Rwanda a bouleversé le peuple irlandais. Aujourd'hui, plus de 100 secouristes irlandais travaillent dans la région. Plus de 70 fonctionnaires et militaires irlandais travaillent avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et avec les organisations caritatives.

Notre présidente, Mary Robinson, espère se rendre prochainement au Rwanda pour manifester sa solidarité avec le peuple de ce malheureux pays et pour souligner la nécessité d'une action internationale.

Face aux crises au Rwanda et en Somalie, la communauté internationale s'est montrée prête à apporter généreusement son aide. Elle a soulagé de nombreuses souffrances humaines. Mais nous sommes encore loin de solutions durables. Nous n'avons pas davantage progressé vers la mise en place d'un mécanisme pour empêcher de pareilles horreurs à l'avenir.

Nous devons nous demander comment l'ONU aurait pu jouer un rôle de médiation plus actif au Rwanda.

L'ONU aurait-elle pu empêcher que n'éclate cette guerre génocide lorsque l'agitation politique a rapidement dégénéré en guerre civile?L'ONU aurait-elle pu réagir avec plus de cohérence lorsque le génocide a été suivi d'un exode massif? Comment l'ONU peut-elle maintenant aider à résoudre le conflit?

Je pense que, faute de donner aux Nations Unies les moyens de faire face à ce types de problèmes — les plus caractéristiques et les plus pressants de notre époque —, la crédibilité et la pertinence de notre Organisation seront de plus en plus souvent mises en doute.

Les racines du désordre civil et des conflits internes sont toujours complexes et profondes, plus complexes et profondes en vérité que les causes des guerres entre États. L'expérience récente a montré que le recours au Chapitre VII seulement est inadéquat et que la participation extérieure, à moins d'être soigneusement préparée et bien exécutée, peut aggraver la crise plutôt que l'atténuer.

Nous devons en tirer les leçons et comprendre que la construction d'une Organisation des Nations Unies capable de relever les défis de la nouvelle ère exigera une action coordonnée dans de nombreux domaines.

Je voudrais évoquer ici sept points qui, à mon avis, devraient être prioritaires :

Premièrement, nous devons réformer le Conseil de sécurité pour qu'il soit plus représentatif de l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'ONU et pour refléter les changements importants dans les relations internationales qui sont intervenus ces 50 dernières années.

Deuxièmement, nous devons développer la capacité de l'Organisation en matière d'alerte rapide et de médiation et pour une intervention opportune dans les différends avant qu'ils ne dégénèrent en une situation incontrôlable.

Troisièmement, nous devons renforcer les capacités de maintien de la paix de l'ONU pour qu'elles soient plus souples et adaptables aux crises.

Quatrièmement, nous devons développer la capacité opérationnelle de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. En particulier, nous devons pouvoir compter sur un système plus perfectionné de surveillance des droits de l'homme.

Cinquièmement, nous devons agir pour établir un tribunal pénal international permanent.

Sixièmement, nous devons intensifier nos efforts pour éliminer les causes fondamentales de nombreux conflits, telles que l'inégalité, l'injustice sociale et la pauvreté, en agissant conformément à l'Agenda pour le développement qui a été préparé par le Secrétaire général.

Septièmement, enfin, nous devons limiter le flux international d'instruments de guerre et d'oppression en adoptant un code de conduite pour les transferts d'armes classiques.

On est généralement d'accord sur la nécessité pour le Conseil de sécurité d'être plus représentatif et de répondre davantage aux besoins de tous les Membres de l'ONU. Je pense qu'il faut prendre aussitôt que possible des décisions pour augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité, et pour qu'un accroissement du nombre accru de ses membres permanents reflète les changements intervenus dans la vie internationale ces 50 dernières années.

Nos discussions ont montré que les décisions concrètes ne seront pas faciles à prendre, mais nous devons éviter de nous enliser dans des considérations étroites sur les nombres optimaux et sur les revendications contradictoires des puissances régionales. Une façon de procéder serait de prévoir dans notre décision un engagement de réexaminer à nouveau la composition du Conseil de sécurité à une date ultérieure spécifique. De cette façon, nous pourrions travailler en vue d'un résultat reflétant les réalités géopolitiques actuelles, reconnaissant que ces réalités évoluent et que tous les États membres peuvent contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Nous nous félicitons des mesures déjà prises pour améliorer la transparence, mais il faut faire davantage pour faciliter l'interaction du Conseil de sécurité et de tous les Membres de l'ONU. Et, certainement, le moment est également venu de supprimer dans la Charte les références aux ennemis qui n'existent plus.

Les terribles crises au Rwanda et en Somalie ont montré que nous devons examiner de façon urgente et plus étroitement le rôle et la capacité de l'ONU dans la prévention et le rétablissement de la paix. Nous devons examiner les moyens de renforcer la capacité des organisations régionales dans le règlement de conflits. Nous devons être prêts à utiliser pleinement les fonctions confiées par la Charte à l'Assemblée générale, au Secrétaire général, au Conseil économique et social, ainsi qu'au Conseil de sécurité.

Nous devons veiller à ce que l'information concernant les conditions économiques et sociales susceptibles de menacer la sécurité et la stabilité soit rapidement portée à l'attention de l'Organisation, et, en particulier, du Conseil de sécurité. Pour ce faire, nous disposons de l'instrument approprié : le Conseil économique et social. Nous devons agir maintenant suivant la proposition du Secrétaire général pour qu'un Conseil économique et social réformé fournisse des rapports au Conseil de sécurité sur les faits économiques et sociaux qui peuvent menacer la paix et la sécurité.

En outre, nous devons renforcer la capacité de médiation de l'ONU. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, malgré leur autorité indéniable au titre de la Charte, ne sont pas toujours les instruments les plus appropriés pour une médiation directe dans un conflit. Dans la pratique, le Secrétaire général a, en nombre d'occasions, nommé un représentant en tant que médiateur dans des crises particulières, souvent avec un succès considérable. Je pense que le temps est venu de mieux organiser ce genre d'arrangement. Cela pourrait être fait en constituant un organe de médiation auquel le Conseil de sécurité et l'Assemblée pourraient renvoyer des questions difficiles. Agissant en consultation avec le Secrétaire général, cet organe serait distinct de la Cour internationale de Justice en ce qu'il assumerait un rôle de médiation politique plutôt que de prononcer un verdict fondé sur le droit international.

Un tel organe, utilisant des gens experts en médiation appuyés par un personnel efficace, et financé de manière appropriée, pourrait rapidement acquérir une compétence technique et une autorité qui renforceraient sensiblement les capacités de maintien de la paix de l'ONU.

L'Organisation des Nations Unies assure maintenant un nombre accru d'opérations de maintien de la paix et, dans ce domaine, dispose d'un personnel plus nombreux que jamais dans son histoire. L'Irlande participe à de nombreuses opérations et consacre une partie importante de ses forces et de ses dépenses militaires aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Voilà pourquoi mon gouver-

nement est particulièrement préoccupé du sous-financement des opérations de maintien de la paix et du fait que certains États Membres n'acquittent pas leurs contributions mises en recouvrement.

Mais il y a une raison plus importante et plus profonde encore. Le Secrétaire général a évoqué la difficulté de trouver du personnel pour répondre aux nouvelles demandes qui sont faites à l'ONU en matière de maintien de la paix. Selon l'expérience récente, le fait que le Conseil de sécurité confie un mandat de maintien de la paix ne veut plus nécessairement dire qu'une opération sera promptement menée. À mon avis, il n'y a rien de plus sérieux ou de plus grave que l'incapacité de l'ONU à lancer rapidement une opération lorsqu'une crise éclate. La crise elle-même finit par échapper à tout contrôle, la crédibilité de l'ONU est mise en doute et l'autorité du Conseil de sécurité est sapée.

Nous devons agir pour assurer le financement approprié des opérations et pour que les pays fournisseurs de troupes puissent prendre des décisions sur leur participation et être assurés qu'elles seront financées adéquatement et que des consultations plus étroites seront tenues entre le Conseil et les pays fournisseurs de troupes.

Le coût du maintien de la paix sera toujours moindre que le coût de la guerre. Il ne saurait y avoir de meilleure façon de célébrer le cinquantième anniversaire que de régler une fois pour toutes cette question des plus critiques qu'est la contrainte financière qui pèse sur les opérations de maintien de la paix.

Alors que nous comprenons mieux les conflits civils, nous commençons à voir le rôle vital que peut jouer le respect des droits de l'homme dans la prévention et le règlement des conflits. Au Cambodge, en El Salvador et ailleurs, nous avons pu constater l'utilité de l'intégration des opérations de maintien de la paix, mais nous n'avons adopté cette approche que d'une manière partielle et empirique. Même au Rwanda, nous attendons encore un déploiement adéquat d'observateurs des droits de l'homme. Il faudra trouver les ressources pour cette activité. Pour sa part, l'Irlande entend contribuer au Fonds volontaire pour le Rwanda établi par le Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

De toute évidence, il faut mettre en place un système efficace pour surveiller et instruire les cas de violations des droits de l'homme. Une mesure importante serait de mettre en place une équipe permanente de surveillance des droits de l'homme qui fasse rapport au Haut Commissaire pour les droits de l'homme. Cela faciliterait l'intégration des activités en matière de droits de l'homme et d'opérations de maintien de la paix, et le mandat pour les opérations de maintien de la paix pourrait comprendre une dimension des droits de l'homme qui établirait clairement des procédures de rapport et de vérification.

En outre, nous devrions maintenant nous orienter vers la création d'un tribunal pénal international permanent. L'ONU doit montrer qu'elle a la volonté de traduire en justice ceux qui sont responsables de crimes contre l'humanité, d'exécutions sommaires, de tortures, de viols et de mutilations. À défaut de quoi, nous n'aurons pas tiré de leçons de la situation en Yougoslavie et de celle au Rwanda, et nous risquons, bien sûr, de voir de tels événements se reproduire.

Dans nos efforts visant à faire face à la guerre et aux conflits civils, nous ne saurions méconnaître ce que l'Agenda pour la paix décrit comme les causes fondamentales des conflits : la misère économique, l'injustice sociale et l'oppression politique. Le maintien de la paix est impossible dans un monde inégal. De même, le développement est la base la plus sûre de la paix.

Ce n'est pas un hasard si le Rwanda et la Somalie figurent parmi les pays les moins avancés du monde. Ainsi, lorsque le Secrétaire général lui-même nous dit que le développement est en crise, nous sommes obligés d'écouter, et nous ne pouvons qu'être d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'il n'y a pas d'autre option que l'ONU pour le développement.

La vérité est que l'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix sont complémentaires. Ce sont les deux côtés de la même médaille, et nous devons réaliser des progrès sur les deux fronts si nous voulons atteindre nos objectifs communs de paix et de prospérité.

Ce qui est appelé une «culture de développement» doit aller au-delà de l'octroi d'assistance financière pour comprendre le progrès économique, l'environnement, la justice sociale, la démocratie et la bonne conduite des affaires publiques. L'an prochain, au Sommet mondial pour le développement social et à la Conférence sur les femmes, il faudra exploiter les progrès déjà réalisés à la Conférence sur l'environnement et à la Conférence sur la population.

La tragédie de la guerre et des tensions civiles met en relief la nécessité de traiter plus sérieusement de la question du désarmement. La grande disponibilité des armes contribue non seulement à déterminer l'ampleur du carnage

et des souffrances lors d'un conflit, mais aussi à l'éclatement du conflit lui-même.

Au plan mondial, le volume du commerce des principales armes classiques a décliné depuis quelques années. Mais, dans certaines régions, de larges stocks d'armes ont été constitués. Dans d'autres régions, le commerce des armes continue à prendre de l'expansion.

Il faut que les États fassent preuve d'un plus grand sens des responsabilités et d'une plus grande retenue dans leurs transferts d'armements. Le Registre des armes classiques des Nations Unies a déjà suscité une plus grande transparence. Mais je crois que nous devons maintenant aller plus loin. C'est pourquoi l'Irlande a proposé que l'ONU élabore un code de conduite pour les transferts d'armes classiques qui définirait des principes communs à respecter dans ce domaine. J'espère que l'Assemblée générale va maintenant décider d'entamer l'élaboration d'un tel code.

La vie de millions de personnes a été mise en danger et de grandes régions sont devenues dangereuses par suite de l'utilisation aveugle de mines terrestres. Depuis l'an dernier, de nombreux gouvernements ont adopté un moratoire sur l'exportation de mines antipersonnel. Je me félicite de l'appel lancé par le Président Clinton en faveur d'un accord sur la réduction du nombre et de la disponibilité de ces mines.

Je me félicite également des très grands progrès accomplis dans la réduction des arsenaux nucléaires et sur la voie d'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires. La menace d'un conflit nucléaire entre les grandes puissances ne plane plus sur notre vie quotidienne. Mais il existe des preuves troublantes que certains États veulent encore acquérir la capacité de mettre au point des armes nucléaires. Leurs efforts en ce sens s'appuient sur la croissance des stocks mondiaux de matières fissiles et du nombre de personnes possédant les compétences technologiques nécessaires.

La Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aura lieu l'an prochain offre une occasion de traiter de ces questions. L'Irlande souhaite une prorogation indéfinie du Traité. Nous voulons que les principes sur lesquels s'appuie le Traité soient maintenus, que le régime de non-prolifération soit renforcé, que tous les États adhèrent au Traité et que des progrès soient réalisés sur la voie d'une élimination totale des armes nucléaires, comme le prévoit le Traité.

Le programme de réforme de l'ONU est imposant, tant pour l'Organisation elle-même que pour les États qui composent cette Assemblée. Mais, quelles que soient les difficultés, la réforme est une nécessité vitale et urgente. Je suis convaincu que, si nous n'agissons pas de façon globale et novatrice pour harmoniser les instruments politiques, de maintien de la paix, de développement et des droits de l'homme de l'ONU, nous ne parviendrons pas à relever les grands défis contemporains.

Nous avons maintenant une occasion qui ne s'est pas présentée depuis une génération. Je nous exhorte tous à la saisir.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au Ministre des affaires extérieures de la République slovaque, S. E. M. Edouard Kukan.

M. Kukan (Slovaquie) *(interprétation de l'anglais)* : J'aimerais féliciter M. Essy, de la Côte d'Ivoire, pour son élection au poste de Président de l'Assemblée générale pour la quarante-neuvième session. Je lui souhaite beaucoup de succès dans sa très importante mission.

Par la même occasion, je voudrais remercier le prédécesseur de M. Essy à la présidence de l'Assemblée, S. E. l'Ambassadeur Insanally, pour son excellente contribution personnelle au succès de la dernière session de l'Assemblée générale.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour le travail et les efforts qu'il accomplit à la tête de l'ONU.

Je me permettrai d'entamer ma déclaration par une remarque personnelle. Au cours des dernières années, nous avons été témoins de changements dynamiques survenus dans la politique mondiale. La dynamique du développement dans la vie internationale se reflète dans ma vie personnelle. Durant les quatre dernières années, j'ai représenté deux États à titre d'Ambassadeur auprès de l'ONU. Aujourd'hui, je suis honoré et fier de représenter un de ces États — mon pays natal, la Slovaquie — en tant que Ministre des affaires extérieures. Le fait que le Représentant permanent auprès de l'ONU ait été nommé Ministre des affaires extérieures de son pays est une autre manifestation du respect qui est accordé à l'ONU en Slovaquie.

Le fait que mon pays est devenu, moins de deux ans après son admission au sein de l'ONU, un membre à part entière de la communauté des nations confirme la crédibilité

de notre politique extérieure, qui repose sur le respect du droit international et des principes de coexistence démocratique entre les nations. Cela résulte aussi de la mise en oeuvre de nos principes de politique extérieure, qui sont issus du système de valeurs de la société slovaque. Ces valeurs se caractérisent par le respect pour la démocratie, les droits de l'homme et une économie de marché.

Il est évident que la Slovaquie, en tant que petit pays situé dans la région géopolitiquement névralgique qu'est l'Europe centrale, doit avoir une politique extérieure marquée par une orientation transparente et clairement définie. Nous harmonisons donc nos activités avec les tendances intégrationnistes européennes et nous nous efforçons de faire partie des pays stables, démocratiques et prospères. L'adhésion à l'Union européenne et la participation active à l'élaboration d'un modèle efficace de sécurité européenne font partie des grandes priorités de la politique extérieure slovaque.

Nos contacts internationaux sont, bien sûr, beaucoup plus nombreux et ont un caractère plus multilatéral. Nous voulons avoir les meilleures relations possibles avec les pays voisins. Je suis heureux de pouvoir affirmer que nous avons récemment réussi à atteindre un tel objectif. Nous croyons que des arrangements sous-régionaux, comme Visegrad 4 ou l'Initiative d'Europe centrale, contribuent également à renforcer la stabilité dans toute la région. Des contacts étroits avec des pays d'Europe occidentale — qui se voient renforcés en matière économique, politique et sécuritaire — facilitent aussi l'atteinte de cet objectif.

Au plan mondial, la priorité de la République slovaque, qui fait partie de la région européenne, porte sur le maintien de solides relations transatlantiques grâce au développement d'une coopération intense avec les États-Unis et le Canada, tant bilatéralement que multilatéralement. De plus, nous estimons que le développement de la coopération avec nos voisins de l'Est — l'Ukraine, la Fédération de Russie et d'autres pays — est particulièrement important. Indépendamment du fait que la Slovaquie est un petit pays d'Europe centrale, nous nous efforçons de maintenir et d'accentuer nos bonnes relations et notre coopération avec les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et de la région du Pacifique.

Nos objectifs et nos tâches sont très exigeants et leur réalisation dépend de l'obtention d'un appui suffisant de la population et d'un consensus des principaux partis politiques. Je suis heureux d'affirmer que, en Slovaquie, il existe un large accord public et politique sur les principaux éléments de notre politique extérieure. Cela constitue un signal positif pour les pays étrangers, qui peuvent compter sur la Slovaquie en tant que partenaire fiable.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, le monde contemporain se caractérise par des changements dynamiques qui résultent de la multipolarité croissante des relations internationales. De nombreux événements importants survenus depuis un an ont aidé la communauté internationale à progresser vers l'atteinte des objectifs de l'ONU — à savoir la coexistence pacifique des nations —, mais il s'est également produit des événements qui ne peuvent nous rendre optimistes.

Le processus de paix au Moyen-Orient a été un événement positif. La Slovaquie a appuyé depuis le tout début ce processus visant à aboutir à un règlement pacifique, complet et définitif du conflit arabo-israélien. La conclusion d'accords entre l'État d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine établis sur la base d'une autonomie limitée accordée à la bande de Gaza et à Jéricho, et la déclaration jordano-israélienne sur la cessation de l'état de guerre, ainsi que d'autres mesures visant à régler leurs relations mutuelles, justifient une fois de plus les efforts de paix déployés par les parties concernées, ainsi que ceux de la communauté internationale, qui est convaincue que la paix peut être rétablie dans cette région.

Nous nous félicitons également de la démocratisation de la société sud-africaine résultant des élections d'avril dernier. Bien que l'Afrique du Sud soit bien loin géographiquement de la Slovaquie, nous accordons une importance particulière à la continuation de cette évolution. La visite du Président de la République slovaque en Afrique du Sud à l'occasion de l'inauguration du Président Mandela en est la preuve.

Mais même ces exemples positifs ne nous aideront pas à mettre fin aux conflits qui ont lieu dans d'autres parties du monde. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite du conflit en Bosnie-Herzégovine, qui se déroule à quelque 300 kilomètres de nos frontières. La Slovaquie fait partie des pays qui aspirent à la fin de la tragédie qui se poursuit dans ce pays. Nous tenons à souligner la supériorité d'une solution politique sur une solution militaire, qui, par définition, ne saurait éliminer l'antagonisme entre les parties qui s'affrontent.

La République slovaque, pays utilisateur d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, est un État non doté d'armes nucléaires. Nous sommes donc en faveur d'une signature rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous tenons à souligner qu'un tel traité devrait s'appli-

quer à tous les essais sans exception et pour une période indéfinie, y compris les essais visant des fins pacifiques. Le maintien du moratoire sur les essais nucléaires de la part de tous les membres est considéré par la Slovaquie comme une condition préalable pour conclure ce traité, et en même temps, doit être un signe clair des véritables intentions des membres du club nucléaire.

Nous estimons que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) de l'année prochaine est étroitement liée à l'interdiction des essais. Le TNP a joué un rôle important dans l'histoire de l'humanité, et a réussi à mettre fin à la prolifération des armes nucléaires. Nous appuyons sans équivoque la prolongation inconditionnelle et indéfinie du TNP.

La République slovaque apprécie les mesures que l'ONU a entreprises dans le domaine de la transparence des armements, que ce soient les armements classiques ou chimiques et biologiques. Nous nous félicitons de la première mesure universelle positive en ce qui concerne les armes classiques : l'établissement d'un registre de ces armes.

Le niveau de vérification prévu par les traités multilatéraux existants est dans la plupart des cas inadéquat ou incomplet. De nombreux traités multilatéraux sur le contrôle des armes ne contiennent pas de clause de vérification, et quand ils contiennent de telles clauses, celles-ci ne garantissent pas une complète vérification, comme c'est le cas du TNP. Je crois que la Convention sur l'interdiction du développement, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et de leur destruction sera un test pour un nouveau type de traités multilatéraux en matière de désarmement. La ratification de cet accord fait partie des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour de notre Parlement.

Je puis assurer l'Assemblée que la Slovaquie s'acquitte d'une façon responsable et dans les délais prévus des obligations concernant l'établissement de la confiance, la sécurité et le contrôle des armements et du désarmement qui ont été contractées dans des instances régionales ou universelles de négociation. Nous appuyons fermement toutes les activités de désarmement; donc nous sommes parfaitement conscients du rôle important de la Conférence du désarmement dans ce domaine. Je voudrais confirmer l'intérêt permanent de la République slovaque en ce qui concerne le règlement de la question de sa qualité de membre de cette Conférence, étant donné que l'ex-Fédération tchécoslovaque était membre fondateur de la Conférence. Il est véritablement paradoxal qu'un pays dont la fabrication d'armes a baissé de 9 % par rapport à son niveau de 1989 ne soit pas encore membre de cette Conférence!

Nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer les structures organisationnelles existantes et de renforcer la coopération entre l'ONU et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en tant qu'arrangement conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La CSCE continue de s'adapter aux réalités nouvelles. La Slovaquie, toutefois, estime que le caractère fondamental de la CSCE ne devrait pas être changé. Elle devrait rester un grand forum politique et son principe de base — l'adoption de décisions par consensus — devrait être maintenu.

Les opérations de maintien de la paix ont actuellement atteint un niveau qui est peut être le plus élevé que la communauté internationale puisse fournir et maintenir. Elles épuisent nos ressources financières sans même épargner les vies humaines. L'enthousiasme manifesté à l'origine pour les opérations de maintien de la paix s'est progressivement refroidi lorsque l'on s'est rendu compte qu'il y a de nombreux obstacles que l'ONU ne peut surmonter. La situation tragique qui règne au Rwanda, où même la présence des forces des Nations Unies n'a pu empêcher la guerre civile et les massacres, en est un exemple clair. L'opération de maintien de la paix sur le territoire de l'ex-Yougoslavie s'est également heurtée à de graves problèmes. La République slovaque a un contingent de 600 soldats dans la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) : des membres du génie, dont les tâches militaires comprennent entre autres un travail technique très spécialisé pour contribuer au relèvement de ce pays qui a connu tant de tribulations. Parallèlement à leurs efforts visant au maintien de la paix, ces hommes ont entrepris aussi la tâche dangereuse du déminage du pays.

La Slovaquie appuie fermement l'appel lancé par le Président Clinton lors de son allocution à l'Assemblée générale, lundi dernier, en faveur de la conclusion d'un accord en vue de réduire le nombre et la disponibilité des mines terrestres antipersonnel. Je tiens à mentionner que la Slovaquie, conformément à la résolution 48/75 K, a déjà mis en application, le 17 avril 1994, un moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel pour une durée indéfinie.

Eu égard à l'effort déployé par l'ONU pour régler certains problèmes qui sont apparus dans le domaine des opérations du maintien de la paix, la République slovaque se félicite de la décision tendant à créer des forces de réserve qui pourraient être envoyées rapidement et placées sous le commandement des Nations Unies. Nous avons

déclaré que nous sommes prêts à contribuer à ces unités en détachant des ingénieurs de l'armée slovaque. Ces unités ont besoin d'une préparation très spécialisée et très complète, comme d'une formation conçue à des fins précises. Mon pays est en train d'établir un centre de formation de ce type, et l'a déjà utilisé pour former plus de 1 200 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies depuis le mois de mai de cette année.

L'expérience nous a montré que le modèle traditionnel d'opération de maintien de la paix ne suffit plus. Si l'on veut qu'une opération de maintien de la paix réussisse, il faut qu'elle comporte un élément humanitaire. La Slovaquie est d'avis que, dans toute opération entreprise sous les auspices et la coordination des Nations Unies, le principe de la primauté du commandement des Nations Unies doit être respecté.

En ce qui concerne les attaques croissantes contre le personnel des Nations Unies, la République slovaque apprécie la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa quarante-huitième session, visant à élaborer une convention internationale relative à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. À l'étape suivante, les Nations Unies devraient envisager de fournir l'armement et autre matériel appropriés aux membres des missions de maintien de la paix pour leur permettre de mieux réagir face à des changements de situation et, en cas de nécessité, de se défendre.

La République slovaque respecte les droits de l'homme et se félicite de toute initiative internationale qui pourrait apporter des résultats dans ce domaine. Nous apprécions beaucoup les premières activités du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Nous sommes convaincus que ce poste sera un instrument actif des Nations Unies en vue de garantir la protection des droits de l'homme, notamment là où ils sont violés de la façon la plus flagrante. Au début de 1994, nous avons inauguré le Centre national slovaque pour les droits de l'homme à Bratislava. À cet égard, je tiens à remercier les Pays-Bas de l'aide qu'ils ont apportée lors de la création de cette institution.

La gravité du problème des réfugiés ne fait qu'augmenter. J'exprime l'espoir que les Nations Unies ne sous-estimeront pas la question et que le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ne sera plus à l'avenir aux prises avec des difficultés financières.

La République slovaque appuie la réforme des Nations Unies. Elle estime que la revitalisation et la restructuration du Conseil de sécurité posent l'un des principaux problèmes. Nous espérons que la solution adoptée augmentera l'efficacité du Conseil de sécurité et contribuera au renforcement général des Nations Unies. Nous sommes d'avis que tout nouveau membre permanent du Conseil de sécurité devra être chargé d'une responsabilité globale et qu'il devra être en mesure d'assumer les répercussions financières qui peuvent en résulter.

Une fois que le Conseil de sécurité se sera acquitté de son mandat et que les sanctions auront été appliquées, il faudra prêter davantage attention aux conséquences négatives que ces sanctions pourraient avoir pour des pays tiers. Nous sommes convaincus que des mécanismes efficaces d'aide aux pays tiers concernés devraient être sérieusement examinés et mis en place le plus rapidement possible.

La Slovaquie se heurte à de nombreux problèmes découlant de la transformation de la société. Il est essentiel de résoudre les problèmes économiques et sociaux soulevés au cours du processus de transition, qui sont sans précédent quant à leur échelle et aux méthodes devant être utilisées. L'Organisation des Nations Unies, avec ses organismes et ses institutions spécialisées, a un rôle irremplaçable à jouer pour aider à les régler.

Je vais maintenant présenter quelques éléments relatifs à la situation économique de la République slovaque. Après avoir pris les premières mesures fondamentales de transformation, l'économie slovaque a pour objectif principal de créer une stabilité macro-économique permanente et des conditions favorables à une croissance économique importante dans les années à venir. Mon pays, avec 5,3 millions d'habitants et des exportations s'élevant à environ 50 % du produit intérieur brut, peut être considéré comme doté d'une économie faible, mais ouverte. Le Gouvernement slovaque concentre ses efforts sur l'accélération des réformes qui devraient aboutir à une transformation rapide des relations de propriété. De considérables progrès ont été faits dans la stabilisation macro-économique au cours des 6 premiers mois de 1994. Le véritable produit intérieur brut a augmenté de 4,4 %. Le déficit du budget de l'État ne représente que 3,8 % du produit national brut, ce qui est considéré comme un indicateur positif. Grâce à la coopération et à l'aide du Fonds monétaire international, les réserves en devises étrangères de la Banque centrale ont augmenté. On estime que ces données sont le premier signe d'une reprise économique.

La coopération économique et, dans son cadre, l'assistance internationale, sont les conditions préalables indispensables au développement ultérieur des économies en transition. Les organes des Nations Unies et les institutions

spécialisées coopèrent intensivement avec mon gouvernement. Grâce à une telle coopération, la situation économique est considérablement meilleure qu'on ne l'avait espéré et la République slovaque est devenue un partenaire international reconnu dans le domaine de la coopération économique.

La République slovaque se félicite de l'attention croissante et des efforts déployés par les Nations Unies afin de placer au premier plan les questions de développement et de coopération économique. Nous espérons que dans l'Agenda pour le développement, l'initiative de mesures concrètes sera prise dans ce domaine. Nous sommes particulièrement satisfaits des efforts des Nations Unies pour aider à résoudre les problèmes et les difficultés que connaissent les pays en train de transformer leurs économies, et nous sommes d'avis que, dans le cadre des Nations Unies, il existe davantage de possibilités pour faciliter et accélérer l'intégration de ces économies dans l'économie mondiale.

Au cours de la dernière décennie, le nombre des pays les moins développés a augmenté de façon effrayante. D'où l'appel urgent à l'humanité tout entière, et surtout aux pays industriellement développés. Toutefois, nous ne pouvons en même temps éluder la responsabilité première des pays les moins développés quant à leurs propres destinées. La République slovaque offre de l'assistance, dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, notamment par la participation d'experts slovaques aux programmes de développement, comme par exemple dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. La Slovaquie est prête à entreprendre des travaux d'organisation en vue de l'Année internationale pour l'éradication de la pauvreté, — 1996.

Je tiens aussi à souligner l'importance de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est conclue récemment au Caire. Qu'elle ait réussi à aboutir à un accord et à adopter un Document Final est signe que la communauté internationale est consciente de ses responsabilités en ce qui concerne les problèmes mondiaux de l'humanité, et que conférences et débats internationaux sont le seul champ de bataille qui convienne pour parvenir à résoudre les problèmes, aussi délicats et complexes qu'ils puissent être.

Comme on peut le constater d'après les faits que je viens d'exposer, la Slovaquie, en tant que l'un des Membres les plus récents de l'Organisation des Nations Unies, n'exprime pas simplement le voeu de «bénéficier» des programmes de développement des Nations Unies, mais a également l'intention et la capacité de s'y engager activement. Mon pays a beaucoup à offrir aux pays en développement. Les experts slovaques, avec leur savoir-faire et leur expérience, sont prêts à participer activement aux programmes de développement des Nations Unies. Les produits slovaques et les technologies slovaques, soumis à des tests rigoureux, pourraient contribuer à l'efficacité des programmes de développement. En matière de mise en valeur des ressources humaines, la Slovaquie, avec sa longue tradition dans ce domaine, offre tout un assortiment de cours dans ses universités.

Mon pays a une tâche difficile à accomplir, à savoir la transformation de son économie. L'Organisation des Nations Unies, elle aussi, a une tâche difficile, qui consiste à s'adapter aux nouvelles réalités et à ajuster en conséquence sa structure et ses activités. Je tiens à assurer l'Assemblée que la République slovaque est disposée à faire de son mieux pour s'acquitter de la première tâche que j'ai mentionnée et à participer activement aux travaux de l'Organisation.

Je termine ma déclaration en souhaitant plein succès à l'Assemblée générale au cours de la présente session.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, S. E. M. Jüri Lüik.

M. Lüik (Estonie) *(interprétation de l'anglais)* : Je tiens à féliciter M. Essy de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour sa quarante-neuvième session. Le peuple d'Estonie lui souhaite bonne chance dans ses fonctions.

Aujourd'hui est un jour de deuil national dans mon pays. Tard la nuit dernière, au milieu de vents orageux d'automne, le car-ferry *Estonia*, transportant passagers et véhicules, qui naviguait de Tallin à Stockholm, a fait naufrage en haute mer. Une centaine de personnes ont été rescapées, et les opérations de sauvetage se poursuivent. Mais la plupart des 850 personnes au moins qui étaient à bord de l'*Estonia* sont présumées disparues. J'aimerais remercier le Président et tous ceux qui ont exprimé leur chagrin et leurs condoléances.

Face à cet événement tragique, nous trouvons toutefois une certaine consolation dans le travail d'équipe mondial qui a marqué les efforts de sauvetage. La nuit dernière a prouvé hors de tout doute que la mer Baltique est une mer de coopération. Les équipes de sauvetage suédoises, finlandaises, danoises et estoniennes ont uni leurs efforts, et la Russie, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et un grand nombre d'autres sources nous ont

offert leur aide. Au nom de mon gouvernement, je remercie tous ceux qui nous ont appuyés dans notre effort de sauvetage. L'esprit de la coopération internationale est un bel exemple pour nous tous ici réunis.

Aujourd'hui, mon pays se présente dans cette enceinte libéré pour la première fois en un demi-siècle, du problème de la présence de troupes étrangères sur son territoire. Le rôle que les Nations Unies ont joué pour aider à faire disparaître les derniers vestiges de la seconde guerre mondiale n'est pas négligeable. C'est par conséquent pour moi un privilège spécial que de prendre ici la parole aujourd'hui.

Il est aussi significatif que cette nouvelle page de l'histoire de l'Estonie, comme de la Lettonie et de l'Allemagne, coïncide avec la célébration prochaine du cinquantième anniversaire de la fondation des Nations Unies. Ces deux événements semblent appeler une réflexion solennelle sur le passé ou, pour le moins, une joyeuse célébration du présent. Mais plus que tout, cette nouvelle ère exige des méthodes d'approche renouvelées. La sécurité de l'après-guerre — chaude ou froide — dépend d'un équilibre délicat. Parce qu'il revient à nous tous, collectivement, de décider de quel côté penchera la balance, je tiens à m'attacher ici à l'avenir, à la façon dont l'Estonie entend nous engager dans cette nouvelle ère, et à certaines idées énoncées dans la Charte des Nations Unies et qui, croyons-nous, mériteront une attention particulière au cours des prochaines années.

Le 31 août, nous avons marqué le retrait des troupes. La célébration et la commémoration de cet événement symbolisaient la fin d'une époque et l'avènement d'une autre. Le retrait des troupes a eu un effet formidable en nous rapprochant de la normalisation des relations avec la Fédération de Russie, et nous espérons sincèrement le règlement du problème des officiers qui ont été démobilisés sur notre territoire à l'encontre de l'esprit et de la lettre du traité sur le retrait des troupes. Le retrait des troupes a aussi été une étape importante vers la réalisation de la sécurité dans la région de la Baltique. Mais le problème de la sécurité dans la Baltique n'a pas encore été réglé, loin de là.

Une dimension des progrès vers la sécurité véritable réside sans aucun doute dans les efforts pour améliorer les relations avec la Fédération de Russie. La bonne volonté existe déjà et c'est le devoir des deux signataires du Traité de paix de Tartu de 1920 de saisir l'occasion pour refaire la paix. Nous pourrions dire que cette politique envers la Russie est un engagement positif. Cela impliquerait, entre autres qualités, le respect mutuel de la souveraineté, le respect mutuel des intérêts en matière de sécurité nationale, l'abstention mutuelle de confrontation verbale et autre, et le respect mutuel des normes de conduite internationales, en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

Nous sommes prêts à consacrer une énergie considérable pour améliorer une relation qui, historiquement, a été tellement complexe. De cela ne dépend pas seulement notre propre intérêt et celui de la Russie, mais aussi celui de la sécurité régionale, européenne, et par conséquent mondiale aussi. Je tiens cependant à souligner que cette politique ne réussira que si elle est réciproque. Si, par contre, nos efforts n'entraînaient pas de réciprocité, nous devrions alors être prêts à employer notre énergie de façon différente.

Dernièrement, nous avons noté avec une grande inquiétude des propos sur la création de nouvelles sphères d'influence. Nous entendons utiliser constamment la phrase «le proche étranger». Nous observons des attitudes semblables dans les discussions sur l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne. Nous avons déjà largement dépassé les étapes initiales de l'édification d'une structure de sécurité européenne. Un cadre viable, basé sur des valeurs partagées et qui comprend des États européens du Centre et de l'Est, est presque déjà en place. L'heure est bien passée et il serait parfaitement inacceptable de remettre sur le tapis les plans d'architectes qui parlent de sphères d'influence et de consulter les entrepreneurs qui souhaiteraient construire sur le sable ou, pis encore, sur une pente glissante.

Il y a certaines façons précises pour les Nations Unies de tirer parti de l'occasion historique qui se présente à elles d'encourager un comportement animé par des valeurs morales. L'une consiste à rendre plus efficaces les mécanismes de maintien de la paix, y compris la dissémination d'une information améliorée et opportune à tous les États Membres, de façon à rassembler l'appui nécessaire à toute action collective. Plutôt que d'abdiquer toute responsabilité, que ce soit par négligence, par opportunisme ou pour des raisons de financement, et de permettre aux grands États d'agir unilatéralement, il faut maintenir les mêmes normes pour tous les États dans toutes les régions. Il va sans dire qu'en prêtant son nom aux opérations de maintien de la paix, l'ONU doit s'en tenir aux principes fondamentaux de la neutralité et du multilatéralisme. Les Nations Unies ne devraient jamais devenir un masque derrière lequel un pays cherche à établir sa domination sur un autre par le biais du maintien de la paix.

J'ajouterai que l'Estonie est en train de développer sa propre force de maintien de la paix, qui, peut-être l'année

prochaine, sera mise à la disposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Un autre domaine qui exige des mécanismes plus efficaces et des normes plus strictes est celui des droits de l'homme, comme le soulignent la Déclaration et le Plan d'action adoptés à Vienne l'année dernière. Je voudrais mettre l'accent sur l'importance du rôle du Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme, nouvellement créé, et qui sera chargé de cette tâche. Nous souhaitons au Haut Commissaire, M. Ayala Lasso, plein succès dans la difficile mission qui l'attend.

Nous estimons que le Haut Commissaire peut contribuer non seulement à améliorer le fonctionnement des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, mais également à leur faire observer les normes les plus strictes. Nous pensons que tous les États doivent être jaugés en fonction des mêmes normes des droits de l'homme. Je ne peux que m'associer à la remarque faite, ici même, il y a deux jours par le Président de la Fédération de Russie, Boris Eltsine qui a dit :

> «ni une démarche sélective ni une politique de deux poids deux mesures ne sont acceptables.» (*A/49/PV.5, p. 2*)

Il ne saurait donc y avoir aucune exception que ce soit en raison de la taille d'une nation, de son patrimoine culturel ou du caractère délicat d'une situation. Les normes appliquées à un État doivent valoir pour tous les États. En d'autres termes, il ne doit pas y avoir de règles sélectives.

À cet égard, je rappellerai à l'Assemblée une lettre ouverte — en quelque sorte un appel à la moralité en matière de politique étrangère — signée par un groupe de personnalités politiques éminentes et publiée l'année dernière, en septembre dans *The Wall Street Journal*, qui s'intitule *«Que doit faire l'Occident en Bosnie?»* et dont je vais lire un extrait :

> «Même si, comme au Koweït en août 1990, toute la Bosnie, et pas seulement Sarajevo, était saisie, il serait essentiel pour les démocraties de bien préciser, comme elles l'ont fait dans le cas du Koweït, que la modification des frontières par la violence et le nettoyage ethnique seront toujours inacceptables. Si l'Occident ne le dit pas clairement, tout ce qu'il pourra ajouter ne sera guère convaincant...»

Malheureusement, le message contenu dans cette lettre reste valable aujourd'hui. Si les démocraties du monde, que conduit l'ONU, ne clament pas la nécessité d'appliquer la morale dans le domaine des droits de l'homme, nous perdrons notre capacité d'influer sur le cours des événements. Les démocraties doivent être à même de défendre les principes sur lesquels reposent nos États et nos sociétés. Nous espérons sincèrement que l'application non sélective des normes des droits de l'homme deviendra la règle et non pas l'exception.

La troisième voie que peut emprunter l'ONU pour tirer parti de l'évolution actuelle est d'examiner les changements mondiaux intervenus depuis 1945. À cette époque, dans l'immédiat après-guerre, la composition du Conseil de sécurité fut arrêtée en établissant une stricte distinction entre les vainqueurs et les vaincus. Les temps ont changé. Nous devons désormais tenir compte du rôle positif joué plus particulièrement par certains États sur la scène internationale. Je veux parler ici de l'Allemagne et du Japon, États qui, au cours des 50 dernières années ont fait largement la preuve de leur attachement à la démocratie. L'Estonie appui fermement l'octroi à l'Allemagne et au Japon du statut de membre permanent au Conseil de sécurité en reconnaissance de leurs réalisations et du rôle stabilisateur qu'ils jouent dans les affaires mondiales.

J'en viens maintenant brièvement à la vision que nous avons de notre rôle à l'Organisation. Maintenant que les questions ayant exigé notre vive attention ont été plus ou moins réglées, nous sommes en mesure de consacrer davantage d'énergie à des questions de portée plus large et qui nous intéressent tous. Je veux parler ici de phénomènes globaux tels que le terrorisme, le crime organisé, le trafic des stupéfiants, la contrebande de matières radioactives ainsi que des problèmes sociaux, de santé et d'environnement. Ce sont là des questions qui ne connaissent pas de frontières et, pour les traiter, un effort collectif s'impose de notre part.

Ainsi à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes confrontés à un énorme défi. La guerre — je veux parler de la seconde guerre mondiale — est enfin terminée. Mais la vraie bataille — la protection des droits de l'homme et des droits civils pour tous, le renforcement de la sécurité de tous les États, la préservation d'un continent sans division — cette bataille ne fait que commencer. Grâce à notre intelligence, à notre persévérance, à notre bonne volonté, et aussi à un peu de chance, les nations rassemblées ici peuvent s'unir dans la lutte pour faire en sorte que les 50 prochaines années soient plus constructives que les précédentes.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie, S. E. M. Aranibar Quiroja, à qui je donne la parole.

M. Aranibar Quiroga (Bolivie) *(interprétation de l'espagnol)* : J'ai l'honneur de transmettre les salutations du Président de la République, M. Gonzalo Sánchez de Lozada, et du peuple bolivien aux chefs d'État et de gouvernement qui participent à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, aux ministres des affaires étrangères; au Président de l'Assemblée générale, M. Amara Essy, et à son prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Insanally, à notre ami, le Vice-Président M. Sergio Abreu, au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et à l'ensemble de la communauté internationale dignement représentée ici.

En tant qu'instance suprême des peuples de la terre, cette noble assemblée constitue la scène privilégiée de la réflexion et du débat contemporains.

La Bolivie travaille ardemment pour aborder le XXIe siècle et, partant, le troisième millénaire dans l'espoir de concrétiser des transformations essentielles fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies.

Au cours de sa première année d'exercice du pouvoir, le Gouvernement du Président Gonzalo Sánchez de Lozada s'est efforcé de rendre efficaces les réformes indispensables pour faire de l'État un mécanisme efficace en vue d'un développement démocratique de notre société, centré sur le bien-être de notre peuple. Ainsi, nos réformes se fondent sur le concept du développement intégral, englobant le développement humain et économique, l'équité sociale et le développement durable.

Alors que la Bolivie a achevé la réforme de sa constitution politique, elle met actuellement en oeuvre les changements qui lui permettront de consolider la démocratie et le développement économique sur la base de l'équité et de la justice sociale.

Dans ce but, mon pays a lancé une politique dynamique de participation populaire, un processus de réforme du système de l'enseignement et de refonte de l'actionnariat et des structures productives des entreprises publiques grâce à une nouvelle conception de la capitalisation.

Au cours de la deuxième étape de son programme, le Gouvernement bolivien a l'intention d'appliquer de nouvelles dispositions légales en vue d'accroître l'investissement et la production, qui permettront de créer davantage d'emplois et d'offrir de meilleures conditions de travail et aussi de trouver des solutions concrètes aux problèmes de la pauvreté et de la marginalisation de larges couches sociales. À cet égard, et dans le cadre de la politique de notre gouvernement, la notion de participation populaire revêt une importance particulière.

En ce qui concerne le développement durable, mon pays a proposé la tenue d'une réunion des chefs d'État de l'hémisphère; la tenue de cette réunion est prévue en 1996 en Bolivie.

L'avenir de nos peuples ainsi que leur bien-être matériel et spirituel sont entre leurs mains étant donné qu'ils sont à la fois les sujets et les objets du développement. C'est pourquoi il est particulièrement encourageant de constater que — non seulement dans notre pays mais au sein du système des Nations Unies — la conviction existe selon laquelle il convient de tenir compte au premier plan de la participation organisée, individuelle et collective, en tant que facteur essentiel de changement dans une direction créative et positive.

Les mécanismes de la participation populaire permettront de donner de la vigueur et un contenu social à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté et au progrès des pays. Il s'agit de valoriser le rôle de tous les secteurs sociaux : des travailleurs et des entrepreneurs, des femmes, des communautés autochtones et rurales, des exclus, des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et des personnes qui ont le droit et le devoir de contribuer à l'édification d'un avenir meilleur.

Fort de cette conviction, le Gouvernement bolivien contribue activement aux travaux préparatoires de la prochaine réunion au Sommet sur le développement social qui se tiendra à Copenhague en 1995, et aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur la femme, qui aura lieu à Beijing, la même année.

Dans le même ordre d'idées, la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies inaugurera la Décennie internationale des populations autochtones. Mon pays veut croire que la célébration de cette décennie ne sera pas seulement symbolique, mais essentiellement pragmatique et concrète dans ses objectifs et dans ses résultats. À cette fin, lors de la réunion, qui a eu lieu dans la ville de Cochabamba en juin dernier, les représentants de gouvernements latino-américains et des Caraïbes, d'organisations rurales de base et d'organismes internationaux, ont formulé une série de recommandations destinées à être incorporées dans la stratégie de la Décennie, lesquelles ont été en outre transmises pour examen aux gouvernements et au système

des Nations Unies. Nous espérons recevoir une réponse rapide et positive, pour que les exigences légitimes des populations autochtones ne s'égarent ni dans les labyrinthes de la bureaucratie internationale, ni dans l'oubli de 500 autres années de solitude.

Résoudre les problèmes séculaires suppose certainement une grande capacité de compréhension des valeurs, des coutumes et des modes de vie d'autres cultures. La Bolivie espère que la Décennie internationale des populations autochtones sera l'occasion pour la communauté internationale de mieux comprendre la question de la feuille de coca comme produit traditionnel des régions andines, de revaloriser cette plante dans ses utilisations culturelles et médicinales, de la distinguer une fois pour toutes des problèmes sociaux qu'entraîne l'abus de l'un de ses dérivés dans les pays développés, qui engendre une demande croissante associée à un trafic international criminel.

Il convient à cette occasion de déclarer formellement, une fois de plus, que le Gouvernement et le peuple boliviens sont attachés, avec détermination et fermeté, aux efforts internationaux destinés à rechercher les moyens appropriés qui permettront d'assurer le succès des politiques arrêtées dans le cadre des modifications recommandées dans la résolution 48/12 adoptée par l'Assemblée générale lors de la session précédente.

Il y a moins de deux semaines, à l'initiative du Président Sánchez de Lozada, les organisations les plus représentatives de la société bolivienne, conjointement avec les forces armées et la police, ont franchi une étape historique en examinant, dans le cadre d'une participation pluraliste et de la concertation, la problématique de la feuille de coca. Les principales conclusions de cette discussion, que je me permets de porter à l'attention de cette instance internationale, soulignent le caractère urgent de la lutte contre le trafic des stupéfiants au moyen d'une stratégie de coresponsabilité de portée mondiale, et soulignant aussi de faire un objectif principal de la lutte contre la pauvreté extrême, qui est le sort de plus des deux tiers de la population bolivienne, et d'appuyer les mesures axées sur le développement intégral des régions productrices de feuille de coca.

La Bolivie se félicite de la bonne volonté de la communauté internationale qui fera une distinction très claire entre les aspects positifs de la feuille de coca indigène et les graves préjudices qu'entraîne la demande extérieure de cocaïne, et elle réaffirme sa conviction qu'une attitude positive permettra de traiter dans un proche avenir cette question d'une façon exempte de préjugés.

Mais l'ordre du jour international de cette fin de siècle comprend d'autres questions tout aussi complexes qui sont apparues récemment à la fin de la guerre froide, bien que leurs origines remontent à des siècles d'injustices accumulées.

La République sud-africaine a fourni au monde entier des leçons précieuses dans sa lutte contre l'apartheid et en faveur de la démocratie. Mon pays est heureux du résultat obtenu dans ce processus et, en son nom, je souhaite la bienvenue au Président Nelson Mandela à cette Assemblée générale.

De même, profondément émue par les informations sur la tragédie du Rwanda et d'autres régions, la Bolivie exprime sa solidarité avec les peuples qui, de façon dramatique et violente, portent témoignage des conséquences qu'engendre l'absence de solution en temps voulu aux problèmes de la faim, de la pauvreté, des migrations massives, des différentes formes d'injustice héritées des époques coloniales, du dénuement et de l'illégalité des mesures que mettent en oeuvre — aujourd'hui encore — de grandes et petites puissances à l'encontre d'autres États.

La Bolivie se félicite des progrès obtenus au Moyen-Orient par le dialogue et elle est convaincue qu'à l'avenir, ce sera l'instrument principal de règlement des conflits et des différends internationaux. Le peuple bolivien espère qu'une paix juste et durable s'instaurera entre Israël, la Palestine et les peuples arabes, et souhaite que les délibérations de cette Assemblée générale contribuent à renforcer ce processus.

La situation dans l'ex-Yougoslavie et dans d'autres régions est une conséquence directe des mesures axées sur la déstabilisation sociale et politique, appliquées sur les territoires étrangers et au service d'intérêts géopolitiques équivoques. Nous espérons que la répétition insensée de pratiques, dont les effets funestes se sont fait sentir en Europe centrale, en Asie et en Afrique, ne viendra pas provoquer de catastrophes analogues dans d'autres régions.

Par ailleurs, le Gouvernement et le peuple boliviens condamnent de la façon la plus énergique les politiques de «nettoyage ethnique» et prient la communauté internationale de prendre des mesures décisives et claires pour mettre fin à ces pratiques et châtier ceux qui en sont responsables.

L'Amérique latine est inconditionnellement en faveur de la démocratie et s'oppose au recours illégal aux moyens militaires et à la force, conformément à la déclaration adoptée récemment lors de la réunion au sommet prési-

dentiel du Groupe de Rio, aux résolutions de l'Organisation des États américains et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux nombreuses déclarations de parlements et d'organisations populaires de tout le continent.

La démocratie ne peut rester sans défense. La Bolivie a fait l'expérience amère de longues périodes d'interruption de sa vie institutionnelle par la dictature. C'est pour cela qu'aujourd'hui, elle est aux côtés du peuple d'Haïti et de son gouvernement légitime, et qu'elle appuie le retour immédiat du Président Jean-Bertrand Aristide et le rétablissement du régime démocratique.

L'histoire nous enseigne que la paix, la justice et le respect du principe de l'autodétermination ne peuvent être garantis que lorsqu'il existe des institutions démocratiques solides capables de défendre et de promouvoir les droits de l'homme. La solidarité ne peut se cantonner au domaine des discours. Mon pays répète qu'il est prêt à apporter sa contribution, avec les ressources dont il dispose, au processus de rétablissement de la démocratie en Haïti dans la mesure où le gouvernement légitime de ce pays la jugera opportune.

La fin de la guerre froide doit faire sentir ses effets en Amérique latine en facilitant, par la voie du dialogue et de l'entente entre les parties concernées, la pleine réintégration de Cuba dans la communauté interaméricaine.

Tous les États du monde doivent contribuer à garantir la paix, la fraternité et la solution opportune des problèmes en suspens. À cette fin, il convient de prendre des mesures qui permettent aux peuples de se développer, le retard économique et ses incidences sur le plan social étant à l'origine des crises et des conflits que nous connaissons.

Nous attachons la plus haute priorité aux thèmes contenus dans l'Agenda pour le développement. La complémentarité économique, le transfert de technologie, les échanges commerciaux, l'ouverture des économies, l'investissement étranger et la coopération doivent constituer les instruments qui renforcent la solidarité et l'amitié entre les peuples et les gouvernements.

C'est dans cet esprit que la Bolivie appuie vigoureusement l'unité latino-américaine et l'intégration sous-régionale, ainsi que les accords hémisphériques et toutes les possibilités que peuvent offrir les échanges entre les nations.

C'est sur ces critères de coopération et de complémentarité, d'amitié et de solidarité que doit reposer le nouvel ordre international. C'est pourquoi la célébration du cinquantième anniversaire de la signature de la Charte de San Francisco devrait fournir l'occasion de faire des progrès substantiels en adaptant l'Organisation des Nations Unies aux nouvelles réalités et exigences de la communauté mondiale.

Il est indispensable que les gouvernements de tous les continents puissent être en mesure de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il faut veiller au plein respect des droits de l'homme individuels et collectifs. Il faut que la justice internationale puisse être rendue sans entraves et que soit encouragé le progrès social dans le sens le plus large du concept de liberté le plus large.

Dans les relations internationales du troisième millénaire, le droit doit cesser d'être l'instrument du plus fort, qui ratifie les injustices, pour devenir un outil efficace et unique de règlement des différends, en rectifiant, quand cela est nécessaire, les erreurs des générations précédentes.

S'agissant du respect des règles régissant les relations entre États, la Bolivie se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et se réjouit que 1998 ait été déclarée Année internationale des océans. Convaincu que le fait de retrouver la condition maritime du pays constitue un droit inaliénable de la Bolivie, le Gouvernement du Président Sánchez de Lozada s'emploie à ce que la Décennie du droit international soit le cadre qui permette d'apporter au peuple bolivien une solution au problème de sa situation injuste de pays enclavé, qui dure depuis plus d'un siècle. Mon pays a confiance dans la force des convictions, de la solidarité internationale, de l'évolution du droit et les possibilités de négociations à l'amiable pour surmonter les différends.

La démocratie doit être l'expression claire des relations entre États. La participation des grands et des petits États à la recherche de solutions aux questions qui concernent tous les États doit être équitable et ne pas se limiter, comme cela se produit parfois, à la simple rhétorique.

Cela suppose, entre autres mesures, une modification de l'Organisation et de la composition du Conseil de sécurité, de façon que les membres permanents et les membres non permanents représentent les réalités et les exigences d'une participation adéquate qui reflète la nécessité urgente de reconnaître de nouveaux centres du pouvoir dans différentes régions du monde. Il convient également de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et de rendre à l'ONU son rôle prépondérant dans le règlement des grands problèmes économiques mondiaux soumis jusqu'ici au monopole des superpuissances.

Le droit au développement constitue une nécessité objective, bien que son exercice semble encore inaccessible à l'immense majorité de la population mondiale. Nous devons veiller à ce que ce droit reçoive le même degré de priorité que celui dont bénéficient les droits de l'homme individuels.

Si la génération actuelle n'est pas en mesure de vaincre la pauvreté croissante et de garantir un emploi à l'armée universelle déjà impressionnante d'indigents, il sera impossible de préserver la tranquillité et le bien-être des régions les plus développées du monde. La croissance démographique, les migrations massives et la mondialisation auront des incidences négatives sur la dignité, la coexistence pacifique et les espoirs d'une vie meilleure pour l'humanité.

Les peuples andins de Bolivie ont suivi avec sagesse, au long des siècles, trois règles fondamentales qui, dans la langue quechua, sont: «*AMA SUA, AMA LLULLA et AMA KHELLA*», expressions qui signifient respectivement: «Ne vole pas, ne sois pas paresseux et ne mens pas».

Si ces trois règles étaient appliquées aussi dans les relations entre les nations et les États contemporains, il faudrait dire : «N'exploite pas injustement les fruits du travail de tes voisins; ne jouis pas avec complaisance de ton splendide style de vie au milieu de la pauvreté universelle; ne formule pas des promesses de solidarité et de compréhension que tu n'es pas disposé à respecter.»

Je suis persuadé que la coexistence universelle serait grandement renforcée si ces règles étaient appliquées.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'ex- République yougoslave de Macédoine, S. E. M. Stevo Crvenkovski.

M. Crvenkovski (ex-République yougoslave de Macédoine) *(interprétation de l'anglais)* : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter M. Essy de son élection et de souhaiter à tous les participants à cette Assemblée plein succès dans leur tâche. Je remercie également le Secrétaire général pour la compétence avec laquelle il dirige notre Organisation.

La présente session de l'Assemblée générale traitera de nombreuses questions qui revêtent une importance cruciale pour l'humanité. Animé du désir de renforcer constamment le rôle de l'ONU, organisation universelle irremplaçable, chaque État Membre doit contribuer au mieux à l'édification d'un monde meilleur et plus prospère et à l'amélioration des relations entre les peuples de la planète, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Dans cet esprit, mon pays, la République de Macédoine, est disposé, dans la mesure de ses modestes ressources, à contribuer à la réalisation de ces objectifs, qui sont d'intérêt universel, et à améliorer le fonctionnement et le rôle de l'Organisation. Je tiens à assurer l'Assemblée que notre délégation apportera sa pleine contribution à cette fin.

Le Président assume la présidence.

En République de Macédoine, nous espérons vivement que les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale déboucheront sur l'adoption de l'«Agenda pour le développement» car, selon nous, le développement pose le problème le plus important à l'humanité au seuil du nouveau millénaire. Nous sommes convaincus que les travaux de cette session auront également des résultats positifs et qu'ils aideront au règlement des crises et des conflits aigus dans le monde. En quelques mots, nous sommes prêts à apporter toute notre contribution au renforcement du rôle et de l'importance de l'Organisation, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité du monde, du progrès économique et de la prospérité de l'humanité.

La dernière décennie de ce siècle a mis particulièrement en lumière le problème du développement économique et social dans le monde. D'une part, les espoirs de l'humanité se tournent, comme il est normal, vers les pays très développés, en tant que garants du progrès, de la sécurité sociale, de la dignité humaine et d'un environnement sain; de l'autre, les pays en développement font face à des problèmes élémentaires de survie et tentent d'échapper à la pauvreté, au désarroi économique et à l'insécurité.

Les pays en transition, dont le mien fait partie, traversent une période douloureuse où ils s'efforcent de trouver leur place dans l'univers de l'économie de marché et de la démocratie, tout en ployant sous le fardeau de leurs propres économies dévastées, des problèmes sociaux et des menaces de nouvelles situations régressives et non démocratiques.

Ce tableau contrasté du monde montre pleinement la complexité du développement économique et social international et soulève donc la question de savoir comment résoudre cette situation. Je suis persuadé que la majorité des pays du monde ne recherchent pas la solution dans de nouveaux concepts idéologiques ni dans de nouvelles divisions régionales et politiques et moins encore dans des idées entraînant une division des responsabilités et des

droits entre les pays, fondée sur un altruisme mensonger et sur des solutions toutes faites utopiques.

Une solution n'est possible que si l'on reconnaît l'interdépendance du développement économique et social. C'est un fait qui ne peut laisser aucune nation indifférente, quels que soient sa taille et son niveau de développement. Il est bien évident que les problèmes économiques des pays en développement représentent une menace grave pour les pays développés. En outre, il est plus qu'évident que le problème du sous-développement ne peut être résolu sous forme d'assistance sociale ou de cadeaux. Au contraire, l'essence même de l'interdépendance économique et sociale mondiale nous enseigne qu'en aidant les pays en développement à résoudre leurs problèmes, les pays développés s'aident en fait eux-mêmes. Les pays en développement devraient donc pouvoir sortir du sous-développement si l'on fait preuve réciproquement de responsabilité et si l'on ouvre les perspectives de développement économique et de démocratie dans les meilleures conditions possibles sur le marché mondial.

En ce sens, la conclusion heureuse de la série de négociations de l'Uruguay et la création, au début de 1995, de la nouvelle Organisation mondiale du commerce sont en effet encourageantes. Je suis convaincu que le nouvel Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) stimulera une nouvelle libéralisation des échanges et renforcera le système commercial mondial, car la réduction et l'élimination des barrières dans le commerce mondial donnera une chance aux pays en développement et aux pays en transition de parvenir à une solution réaliste et favorisera la croissance du commerce mondial et la coopération économique.

Il est d'autant plus important que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées orientent leurs efforts vers un plus grand appui financier international en faveur du développement et vers la recherche de solutions aux problèmes aigus des arriérés et du service de la dette. Ce serait là un moyen concret et positif de surmonter les problèmes du sous-développement.

Le caractère mondial de ces problèmes doit être envisagé compte tenu de deux aspects d'ordre mondial également : la protection de l'environnement et les processus démographiques. Sans ces deux aspects, un programme universel de développement économique et social ne peut être envisagé et il ne saurait y avoir d'avenir pour l'humanité. L'interdépendance économique mondiale met particulièrement en relief l'importance des processus d'intégration économique régionale et mondiale. Les perspectives et les avantages de ces démarches étant indiscutables, celles-ci devraient être appuyées et encouragées par les Nations Unies. Mon pays voit par ce moyen des possibilités et des perspectives encourageantes pour son propre développement ainsi que pour le développement d'autres pays en développement et pays en transition.

Malgré tous les efforts valables qui ont été déployés, je note avec regret que la Déclaration publiée à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne n'est pas appliquée comme on aurait pu s'y attendre. Le monde continue de faire face à des violations grossières et massives des droits de l'homme. Les tragédies de la Bosnie-Herzégovine et du Rwanda en sont une triste confirmation. Dans de nombreux pays, les droits économiques, sociaux et culturels des populations sont toujours violés. Les politiques de discrimination raciale, ethnique et religieuse sont encore très répandues. Nous avons assisté au «nettoyage ethnique» et au génocide. Et fait plus regrettable encore, ces politiques sont utilisées pour justifier la guerre, l'assassinat en masse de gens innocents et la destruction de villes et de villages.

La région des Balkans où mon pays est situé en est un exemple malheureux. La guerre en Bosnie-Herzégovine continue. Tous les efforts de la communauté internationale, du Conseil de sécurité et des pays les plus influents du monde ne peuvent convaincre les Serbes de Bosnie que la paix est l'unique solution. Il est vrai que les forces en faveur de la paix sont en augmentation. Toutefois, le sentiment d'incertitude dans la région est toujours présent et même croissant. Il est difficile d'envisager un règlement de la situation dans la région de l'ex-Yougoslavie sans reconnaissance réciproque et entière des États nouvellement indépendants et sans l'établissement de relations diplomatiques entre eux.

Les sanctions contre la Serbie et Monténégro ont fortement grevé les conditions économiques des pays voisins, dans une région où les relations économiques avaient déjà été rompues et où on a besoin d'urgence d'une aide économique de la communauté internationale. L'insécurité dans le sud des Balkans augmente également. La République de Macédoine est soumise à l'agression économique classique que constitue l'embargo économique unilatéral décrété par la Grèce, en février de cette année, afin d'imposer sa volonté dans les questions concernant l'identité nationale des Macédoniens. Des tensions graves ont été également causées par les faits récents survenus dans les relations entre la Grèce et l'Albanie et entre la Grèce et la Turquie. Tous ces éléments sont source de vive préoccupation pour nous.

Les acteurs internationaux responsables concernés et, dans ce cadre, le Conseil de sécurité, consacrent l'attention qui convient à cette situation. Je voudrais réaffirmer la contribution et le rôle positifs des forces de maintien de la paix des Nations Unies déployées à titre préventif en Macédoine, action couronnée de succès qui a été entreprise dans l'intérêt de la paix et qui mérite un appui plus large.

Grâce à sa politique et à sa position se fondant sur la paix, la République de Macédoine est un facteur de stabilité dans la région. Nous n'épargnons aucun effort pour démontrer que, même dans une région aussi turbulente que la nôtre, d'autres solutions sont viables; que la paix est garantie par les droits de l'homme et ceux des minorités; que la coexistence, la tolérance et la compréhension mutuelle entre les différents groupes ethniques est possible; que les relations entre États deviennent plus stables lorsque les principes de l'inviolabilité des frontières sont respectés, grâce à une coopération sur un pied d'égalité; et que les problèmes ne peuvent être résolus de façon concluante que par le dialogue et les moyens politiques. Selon nous, pour dépasser les frustrations historiques et les mythes de guerre, une solution n'est possible dans les Balkans que par la mise en oeuvre des principes du nouveau modèle européen basé sur des frontières ouvertes, à savoir l'intégration et la coopération.

Voilà pourquoi la région des Balkans a aujourd'hui besoin de l'appui de la communauté internationale pour résoudre un certain nombre de problèmes clefs : mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine, empêcher que cette guerre ne s'étende et mettre en place les fondements d'une paix durable; renforcer le processus démocratique dans tous les pays et dans la région dans son ensemble, et, tout spécialement, renforcer une prise de conscience des droits de l'homme et des droits des minorités nationales; appuyer les réformes économiques dans ces pays, compte tenu du fait que la plupart d'entre eux sont maintenant en transition; et, ce qui est le plus important, les intégrer dans des mécanismes de sécurité collective.

M. Ben Yahia (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

La pire menace pour les Balkans est l'émergence de nouveaux regroupements et divisions en fonction de critères religieux ou ethniques. Les Balkans ne peuvent demeurer une relique vivante des divisions de blocs en Europe et dans le monde, car, dans ce cas, cette région deviendra une menace ouverte à la paix et à la stabilité sur le continent et dans le monde. La meilleure manière d'y remédier demeure l'action préventive de la communauté internationale dans cette zone, non seulement sous forme de missions de surveillance mais aussi grâce à des politiques concrètes permettant d'effectuer le travail.

Permettez-moi de terminer en exprimant l'espoir que la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale aidera à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, de l'harmonie dans le développement économique et social mondial, de la survie et de la protection de notre planète ainsi que de l'humanité.

Le Président : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères, du plan et de l'environnement de la République des Seychelles, S. E. Mme Danielle de St. Jorre.

Mme de St. Jorre (Seychelles): Nous tenons à féliciter M. Essy et à lui souhaiter le plus grand succès dans l'exercice de son mandat.

Les Seychelles voudraient, par la même occasion, rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les initiatives opportunes et judicieuses qu'il ne cesse de prendre en faveur de la paix, de la justice et du développement.

Nous sommes réunis ici pour exprimer les aspirations profondes des pays que nous représentons. Nous avons nos problèmes particuliers, nos divergences de vues, nos richesses et nos handicaps. Nous avons tant de questions non résolues qui procèdent d'une situation internationale dans laquelle se multiplient des facteurs d'instabilité politique et économique.

Les hésitations d'un monde en mutation ont de quoi faire naître une attitude pessimiste quand on voit se dérouler le film de l'histoire contemporaine.

Entre les pays industriellement avancés et ceux qui marquent le pas sur le sentier du développement, des barrières — et non des moindres — encombrent les avenues du partage et de la solidarité.

Entre des peuples que la fraternité avait rapprochés autrefois s'élèvent désormais de bien cruelles dissensions.

Sur la scène internationale où des intérêts divergents s'affrontent sans pitié et sans répit, quelle place accorde-t-on maintenant à la dimension humaine des rapports?

Notre fin de siècle est constamment redéfinie par des heurts, des secousses et des agressions de toutes sortes qui participent de la même énergie négative.

Plus que jamais, le succès de nos sociétés dépend de leur efficacité à absorber ces chocs et, là où il ne reste rien, ou si peu, à réinvestir du courage, de la détermination et une persévérance à l'épreuve d'une incompréhension parfois terrible.

Mais il faut aussi réinvestir des compétences, des moyens, le goût et la passion de ce qui est concret, bref, il convient de conclure des alliances sans précédent. Car il ne s'agit plus de philosopher sur la planète que nous laisserons à nos arrière-petits-enfants! Par une de ces accélérations singulières de l'histoire, les projections démographiques, économiques et sociales deviennent alarmantes à moyen terme et non plus à long terme, comme nous en avions pris l'habitude, sur fond d'égoïsme rassurant ou par défi, devant l'imprévisible.

Ce phénomène de croissance exponentielle, qui creuse les écarts et attise les rivalités, provoque des réactions immédiates et non plus reportées dans le temps. Nous sommes nos propres héritiers. Il y a sans doute plus à méditer dans cette formule que dans bien des discours.

C'est dire à quel point les efforts doivent être planifiés et créatifs. C'est dire aussi que le problème immédiat à résoudre reste celui des priorités. Sur ce point, ma réflexion entre en résonance avec de nombreux propos émis à cette tribune. Certes, les plaidoyers ne manquent pas, qui réclament un monde plus sûr, plus sain et plus prospère, et tant de conférences et de séminaires s'en font l'écho et le rappellent dans leurs procès-verbaux. Mais nous savons qu'il faut aller au-delà, et ce que nous demandons ce sont des programmes d'action mobilisant l'expérience, l'énergie et l'imagination. C'est l'élargissement de la base de soutien des projets entrepris, c'est le recours à l'évaluation des résultats et le renouvellement de l'aide quand la continuité de l'effort est un facteur-clef de réussite.

En d'autres mots, nous préconisons une démarche résolument prescriptive de préférence à l'exercice descriptif et analytique dans lequel trop de rencontres internationales prennent leurs aises.

Soyons spécifiques quand nous définissons nos cadres de réflexion; ainsi, les actions qui en découleront procéderont de dynamiques précises, utiles et demandées.

Cette spécificité, dans le cas des Seychelles, comme de plus de 30 territoires à travers le monde, c'est, au regard du développement, la double contrainte de la petitesse géographique et démographique et de l'insularité.

La situation des petits États insulaires, faut-il le rappeler, est à bien des titres, une somme d'informations sur le devenir de l'humanité. Ici, plus qu'ailleurs, en raison de leur vulnérabilité — qu'elle soit liée à la fragilité des écosystèmes, aux faibles débouchés économiques ou au manque de ressources humaines —, toute dépendance renvoie à l'avenir même de la société concernée.

La Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, a été, on ne peut plus, salutaire pour tous. Elle a focalisé l'attention sur la situation particulière de ces petits États dont le revenu relativement élevé par tête d'habitant ne reflète pas la réalité objective d'une situation à laquelle les bailleurs de fonds ont tendance à rattacher l'aide au développement.

Il est vrai que cette Conférence a donné naissance à de grands espoirs pour les États insulaires de faible dimension. Mais certains restent sceptiques. Nous espérons en tout cas que cette Conférence traduira le changement d'attitude des pays industrialisés vis-à-vis de la situation particulière des petits États insulaires en développement. Car, c'est à ces pays industrialisés qu'il appartient non seulement de relayer et d'amplifier les préoccupations des petits États insulaires, mais aussi d'engager les dynamiques, les stratégies et les plans d'action — seuls vecteurs réels de changement et de modification.

Loin de nous de faire ici un procès d'intentions aux pays et aux organisations internationales concernées. Mais, deux ans après le Sommet de Rio, nous sommes très déçus de constater que les stipulations de l'Agenda 21 ne se traduisent que rarement en actes. Est-ce à dire que le concept de «développement durable et soutenu» risque d'être fortement compromis faute de solidarité et de soutien internationaux et de non-respect des engagements?

Venons-en au fond du problème. La mise en harmonie des politiques de développement et des mesures de protection de l'environnement implique au préalable la définition d'enveloppes budgétaires spécifiques, d'après un ordre de priorités, suivant des critères de complémentarité — effort national et effort international. Cela doit se faire en dehors de tout esprit d'«assistanat»; en dehors également des seules appréciations basées sur le revenu par habitant.

N'oublions pas, en toile de fond, qu'à une époque où tout est planétaire, la responsabilité individuelle et la responsabilité collective des États appellent une approche globale et une répartition équitable du coût et de la charge morale que représente l'environnement. Et c'est en connaissance de cause qu'il faut assumer ces responsabilités.

Autant d'indicateurs qui devraient davantage attirer l'attention, l'attention constante des instances décisionnelles et des bailleurs de fonds internationaux. Par le passé, beaucoup d'interventions verbales se sont achevées sur des notes d'espoir. Réunies sur une partition, ces notes suffiraient à peine à orchestrer le refrain de l'aide au développement, un refrain qui, comme la bonne conscience, sonne souvent creux.

Et pourtant, nous ne doutons pas de la sagesse de nos interlocuteurs. Il s'en trouve même sûrement pour aborder les questions du développement sous un angle dialectique. Tel n'est pas notre cas. Si l'essentiel, pour nous, est de ne pas hésiter à être spécifiques, nous sollicitons en retour des mesures qui, elles, soient significatives, factuelles et contrôlables.

De façon plus générale, cela pourrait s'appliquer au rôle que les femmes doivent jouer dans le processus de développement. Le débat est ancien. Heureusement, l'époque est révolue où la femme était considérée comme un vecteur de progrès non conventionnel. Mais l'abolition d'un principe, s'il ouvre la voie à de nombreuses améliorations, peut également libérer un formidable potentiel d'inertie, les remparts de l'hypocrisie étant, comme chacun le sait, d'une épaisseur infinie. Et ce n'est rien que de citer quelques exemples de femmes entrepreneurs, de femmes décideurs; il y en a eu de tout temps des femmes efficaces. Ce qui compte, c'est que les comportements et les pratiques se modifient en grandeur réelle, à l'échelle des sociétés, que soient analysés et transposés les modèles et les idées qui, ici ou là, ont abouti à de bons résultats. C'est ce que nous attendons, d'ailleurs, de la Conférence de Beijing.

S'agissant d'une prérogative naturelle, on ne peut, bien évidemment, parler de délégation de pouvoir, mais là aussi d'un partage équitable et responsable. D'ailleurs, sommes--nous vraiment en situation d'alternative?

Les femmes doivent apparaître au sein de leur communauté comme une force de proposition, ouverte au changement et capable d'amplifier les dynamiques liées à l'évolution des valeurs. On ne peut donner la vie sans se préoccuper de la survie, sans être sensible aux mutations qui affectent l'individu ou la société dès lors qu'elles sèment le trouble dans les esprits et brouillent les points de repère.

Il est assurément un humanisme qui doit beaucoup à la femme. Enrichissons-le de notre compréhension. Son identité est forte, mais il lui manque encore, en beaucoup de lieux, et la reconnaissance et l'expression qui, ailleurs, fondent sa légitimité.

C'est un concept noble que celui de légitimité; un beau concept de travail, aussi. Il est légitime d'espérer la réalisation des promesses qui ont fait l'objet de déclarations solennelles. Il est légitime d'attendre que les intentions courageusement affirmées se transforment en promesses. Il est légitime aussi, quand l'urgence n'autorise ni les déclarations d'intentions, ni les promesses d'agir. Les consensus viennent ensuite.

Et je tiens dans ce même esprit à souligner tout l'intérêt de la proposition faite par le Directeur général de l'UNESCO en faveur d'une action humanitaire rapide — on aimerait pouvoir dire «spontanée» — chaque fois que nécessaire. Car il en va, ici aussi, de cette légitimité qui rend la personne humaine digne et respectable.

Je voudrais, avant de terminer, lancer un appel à tous les pays et à tous les peuples. Conjuguons nos efforts dans un mouvement généreux de fraternité mondiale. Bousculons les barrières étanches de toute forme d'égoïsme. Mettons nos intérêts à l'écoute des besoins des autres et du devenir de notre planète. Plaçons nos rapports dans le moule de la solidarité agissante et de l'adhésion volontaire au principe de la responsabilité partagée.

Qu'il n'y ait pas à l'égard de ces questions vitales un discours officiel qui tient de la langue de bois. Car, dans les décennies à venir, nul ne sera dupe de nos réticences à nous engager ouvertement, pleinement et avec endurance, dans la voie du mieux être, surtout lorsque ce sont les plus démunis qui le réclament.

C'est à ce prix que nous bâtirons la véritable unité des nations. Et ce que nous portons en nous, aux Seychelles, c'est la formidable envie d'être aux côtés de tous les pays pour conclure cette alliance sans précédent qui poussera la grande barque de l'humanité sur les rivages du troisième millénaire.

Il ne tient qu'à nous de faire en sorte qu'ils ne soient pas inhospitaliers.

Le Président *(interprétation de l'arabe)* : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al-Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar.

M. Al-Thani (Qatar) *(interprétation de l'arabe)* : Qu'il me soit d'abord permis d'adresser à M. Essy et à son pays ami les félicitations de mon gouvernement et les miennes à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Nous sommes certains que ses capacités et ses compétences lui permettront de s'acquitter au mieux de ses responsabilités.

J'aimerais aussi féliciter les membres du Bureau de leur élection.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de la délégation de l'État du Qatar, ainsi que ma reconnaissance personnelle, au prédécesseur de M. Essy, en tant que Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Samuel Insanally, qui représente la République amie du Guyana, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de son mandat.

Je suis également heureux de féliciter les États qui se sont récemment joints à notre Organisation internationale. Nous savons qu'ils participeront de façon constructive et efficace aux activités de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils défendront ses principes.

Dans ce contexte, je salue la délégation de la République d'Afrique du Sud et son dirigeant éminent, Nelson Mandela, le premier Président africain de cet État qui, dans cette nouvelle période de son histoire, et en tant que nouveau Membre du continent africain et de la communauté internationale, jouera incontestablement un rôle remarquable du fait de ses qualités éminentes, de son prestige ainsi que de ses connaissances spécialisées dans tous les domaines.

Au nom de l'État du Qatar, je tiens également à réaffirmer notre pleine confiance et notre reconnaissance toute particulière envers le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali pour son engagement et ses efforts en faveur de l'Organisation internationale et des nobles principes de l'ONU, ainsi que pour son rôle dans la promotion des opérations internationales de maintien et de rétablissement de la paix et le règlement des crises et problèmes internationaux. C'est là un rôle dont l'importance, indubitablement, s'accroîtra de jour en jour.

La quarante-neuvième session de l'Assemblée générale se déroule à l'ombre de certains changements dynamiques et rapides dans les relations internationales. Ces changements dynamiques et rapides n'ont pas encore atteint leur point culminant. Nous sommes dans une période de transition où ne cessent d'émerger de nouvelles tendances en matière de relations internationales. C'est une période au cours de laquelle ce qui est appelé le nouvel ordre international se façonne.

Les fondements les plus importants de ce nouvel ordre sont, à notre avis, le respect des buts et principes de l'ONU et de sa Charte, notamment du principe de l'égalité dans la souveraineté, de la volonté des États de tenir de bonne foi leurs engagements, la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui, le contrôle national de leurs ressources naturelles, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'autres États, ainsi que le règlement de différends internationaux par les moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international : soit par le dialogue et la médiation, soit par le recours à la Cour internationale de Justice.

La fin de la guerre froide marque l'avènement d'une nouvelle ère pour l'Organisation des Nations Unies, qui reçoit de plus en plus des sollicitations pressantes. Le mécanisme de l'ONU est à présent nettement à l'avant-plan des efforts internationaux pour régler les problèmes qui, dans le passé, étaient insolubles ou qu'il était impossible de soumettre aux institutions spécialisées des Nations Unies pour qu'elles les examinent et en discutent sérieusement en vue de leur trouver les solutions appropriées.

À cet égard, l'État du Qatar estime que l'ONU, ses organes et ses institutions spécialisées constituent le cadre idéal pour discuter des questions ayant trait au maintien et au rétablissement de la paix, au règlement pacifique des différends internationaux, au développement et à l'instauration de relations économiques et sociales justes et équilibrées.

Compte tenu des défis aujourd'hui posés, il est indéniable que la solution de ces problèmes relève de la responsabilité collective de tous les États, grands et petits, si nous voulons que cette solution soit compatible avec les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. Aussi, l'État du Qatar appuie les efforts visant à restructurer l'Organisation internationale et ses organes en vue de les rendre plus démocratiques et plus dynamiques pour qu'ils puissent répondre aux nouvelles exigences internationales et relever les défis de la paix, du développement, de la paix et la sécurité internationales, ainsi que des questions sociales, économiques et humanitaires.

Ces questions sont engendrées par la transformation radicale des schémas des relations internationales. Il s'agit avant tout d'instituer des relations équilibrées entre l'Assemblée générale, en tant que principal organisme politique, le Conseil de sécurité en tant qu'organisme chargé des questions de sécurité et le Conseil économique et social en tant qu'organisme chargé des questions de développement économique et social.

En outre, il faut accroître l'efficacité du rôle de l'Assemblée générale et de ses résolutions en tant que cadre de délibération, de négociation et de prise de décisions sur les questions d'importance internationale. Ceci correspond pleinement à l'engagement de tous les États envers le principe de l'égalité dans la souveraineté et le droit de la participation effective au renforcement des intérêts communs de la communauté internationale.

Aucun État ou groupe d'États, quelle que soit son importance ou sa puissance, ne doit s'attribuer exclusivement la tâche de façonner le nouvel ordre mondial en dehors de l'ONU, qui représente véritablement la communauté internationale. Il revient à tous les États de façonner collectivement ce nouvel ordre sous l'égide de l'ONU, dont le prestige et l'efficacité doivent être renforcés et soutenus en tant que seule instance de délibérations internationales, en tant qu'organisme chargé de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de toutes les questions de développement économique et social, de protection de l'environnement, des droits de l'homme et de la lutte contre les stupéfiants et le terrorisme.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer mon appui à la déclaration faite par le Secrétaire général dans son rapport «Agenda pour la paix» :

> «La démocratie dans le concert des nations, c'est l'application des principes qui la régissent à l'Organisation elle-même. Ce qu'il faut pour cela, c'est la consultation, la participation et l'engagement pleins et entiers de tous les États, grands et petits, sous la bannière des Nations Unies.» *(A/47/277, par. 82)*

Je tiens également à évoquer un autre point qui figure dans ce rapport, à savoir que la diplomatie préventive exige la connaissance au préalable des conflits potentiels, la participation au rétablissement et au maintien de la paix, ainsi que l'appui aux accords réalisés et l'adoption de mesures visant la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux qui sont à l'origine du conflit.

Nous nous félicitons de l'évolution positive du rôle joué par le Conseil de sécurité et de sa capacité de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte, grâce au nouvel esprit de coopération qui règne parmi ses membres et qui lui permet de prendre des mesures collectives en vue de régler certaines questions délicates et épineuses, et d'assumer de nouvelles responsabilités telles une autorité élargie en matière de maintien de la paix, qui comprend la responsabilité d'administrer certaines régions durant des périodes de transition, de superviser les élections et de protéger les droits de l'homme. Néanmoins, nous craignons que le Conseil de sécurité ne devienne une institution servant à imposer au plus faible la volonté du plus fort.

Par conséquent, nous estimons que l'exercice par certains membres de droits et privilèges particuliers ne doit pas conduire à une hégémonie de la part d'un nombre limité d'États puissants sur le cours des événements mondiaux. Voilà pourquoi, à notre avis, la question de la composition du Conseil de sécurité (membres permanents et non permanents) doit être examinée d'une façon qui tienne compte de l'augmentation importante des États Membres de l'ONU tout en limitant, dans une certaine mesure, le recours au droit de veto.

En outre, la communauté internationale doit respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il faut mobiliser la volonté politique pour appliquer ces résolutions, imposer la paix si les conditions l'exigent ou pour négocier la paix si les parties sont de bonne foi et tiennent à coopérer. C'est ainsi que nous pourrons protéger le nouvel ordre mondial et assurer son acceptabilité, sa crédibilité et sa stabilité.

Nous espérons que la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU marquera la naissance d'une nouvelle Organisation des Nations Unies plus forte et plus démocratique. À cet égard, nous sommes encouragés par les discussions à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONU, concernant la restructuration de l'Organisation et de ses divers organes. Il s'agit de discussions très constructives, sérieuses et objectives auxquelles participent tous les États du monde.

L'État du Qatar, suivant les sages directives de l'Émir, S. A. R. le Cheikh Khalifa Bin Hamad Al-Thani, et du Prince héritier, S. A. R. le Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, a toujours participé, de tous ses moyens, à la solution des problèmes liés à la région arabe du Golfe, et à la nation arabe et islamique. Nous avons appuyé le Conseil de coopération du Golfe car il sert les intérêts des États et

des peuples arabes du Golfe. Nous, en tant que pays de la région, estimons que notre sécurité est étroitement liée à celle de la région. Nous appuyons la stabilité dans la région et rejetons toute tentative d'apporter des changements par la force. Nous sommes convaincus que la sécurité de la région exige une étroite coopération entre tous les États de la région sur la base des relations de bon voisinage, du respect mutuel, de la non-intervention dans les affaires intérieures et du respect du droit international. Nous sommes convaincus également que tous les différends qui existent entre eux doivent être réglés par des moyens pacifiques, le dialogue, la médiation ou la Cour internationale de Justice.

Partant de ce principe, l'État du Qatar appuie le règlement par de tels moyens du litige actuel qui oppose les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran au sujet des trois îles que sont Abou Moussa et les deux Tombs.

Au plan arabe, l'État du Qatar a constamment appelé à l'assainissement du climat interarabe et à la réconciliation, afin de promouvoir la solidarité arabe pour que la nation arabe puisse reprendre son rôle dans l'histoire et dans la marche de la civilisation.

Nous avons suivi de près avec la plus grande inquiétude les événements regrettables qui se sont produits dans la République du Yémen. Depuis le début du conflit, l'État du Qatar a participé aux efforts diplomatiques visant à le maîtriser. Malgré la lutte sanglante si regrettable, le Yémen frère a maintenu son unité. Comme vous le savez, nous nous sommes rangés dès le début du côté de la légalité et de l'unité du Yémen, et nous avons pris soin de respecter ces deux principes dans le traitement de cette question, en vertu de notre foi dans la nécessité de préserver l'unité du Yémen, terre et peuple, et son intégrité territoriale.

Quant à la situation en Iraq, notre position est ferme : l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être maintenues; l'Iraq doit s'engager à appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et doit reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État du Koweït ainsi que ses frontières internationalement reconnues, selon les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous sympathisons aussi avec le peuple iraquien frère et appelons à une atténuation de ses souffrances, compte tenu de la grave pénurie de médicaments et de vivres qui sévit.

En ce qui concerne la paix au Moyen-Orient, nous appuyons le processus en marche et espérons que les négociations aboutiront à la réalisation de progrès dans tous les cas, notamment au sujet du Liban et de la Syrie. L'an dernier, nous avons accueilli l'accord palestino-israélien comme un jalon sur la voie d'une solution juste de la question palestinienne. Nous nous félicitons maintenant des mesures prises ultérieurement, dont le transfert rapide d'autorité et l'élargissement de l'autonomie, qui sont autant de mesures importantes en vue de l'instauration d'une solution juste et globale à la question de Palestine. Nous nous réjouissons aussi de la déclaration jordano-israélienne sur la fin de l'état de guerre entre les deux pays et sur l'amorce de négociations sérieuses en vue de résoudre tous les problèmes, notamment ceux qui ont trait aux eaux et aux frontières. Cette déclaration est un autre jalon sur la voie menant à une solution juste et globale du conflit arabo-israélien, sur la base de la formule de Madrid, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, du principe d'échange de la terre contre la paix, du retrait total des troupes israéliennes des territoires arabes occupés (les hauteurs du Golan, le sud du Liban, Jérusalem), du rétablissement de tous les droits légitimes du peuple palestinien, dont son droit à créer son propre État indépendant avec al-Qods pour capitale, Jérusalem qui est un symbole de paix et occupe une place privilégiée dans nos coeurs, nos consciences et notre avenir, Jérusalem qui est partie intégrante des territoires occupés depuis 1967 et qui doit rester intacte. Au cours de la période de transition, Jérusalem ne doit subir aucun changement de ses dimensions géographiques et démographiques. Je tiens à réaffirmer ici la nécessité de mettre un terme au processus d'établissement de colonies israéliennes, qui sont illégales et constituent un obstacle de taille sur le chemin de la paix. À partir de là, l'Assemblée générale devrait réitérer, au cours de la session actuelle, toutes les résolutions antérieures sur la question de Palestine et sur le problème du Moyen-Orient et décréter leur inaltérabilité.

Dans le but de stimuler le processus de paix au Moyen-Orient, nous avons participé aux négociations multilatérales. Nous avons indiqué que ces dernières ne sauraient remplacer les négociations bilatérales mais les compléter et qu'elles n'aboutiraient à rien si une paix juste et globale n'était pas instaurée dans la région. À ce sujet, l'État du Qatar a accueilli, du 2 au 5 mai 1994, la cinquième réunion du Groupe de travail sur le désarmement et la sécurité régionale au Moyen-Orient, qui est issu des négociations multilatérales.

La position du Qatar a été formulée ainsi. Premièrement, appui à tous les efforts internationaux déployés en vue de parvenir à un accord sur le désarmement aux plans régional et international ainsi qu'aux travaux de la Conférence du désarmement à ce sujet. Deuxièmement, les arrangements sur le contrôle des armements après l'instauration de la paix doivent reposer sur des engagements égaux et

juridiquement contraignants pris par toutes les parties en vertu du droit international et conformément à la Charte des Nations Unies. Troisièmement, les efforts déployés au plan international en matière de contrôle des armements ont connu certes un succès remarquable, notamment dans le cas de la Fédération de Russie et des États-Unis, comme le montrent la signature du Traité START et toutes les mesures ultérieures. Toutefois, ces efforts ne se sont pas traduits par des progrès tangibles au Moyen-Orient, et ce parce qu'un État conserve toujours ses capacités nucléaires. Quatrièmement, exiger de tous les États de la région qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et acceptent de respecter ses garanties et de soumettre leurs installations nucléaires aux inspections internationales. Également, faire de la région une zone exempte de toutes armes de destruction massive et de leurs vecteurs. À ce sujet, nous nous demandons comment la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique peut-elle décider de reprendre son aide technique à Israël alors qu'Israël continue de rejeter le TNP et refuse de se soumettre à son régime de garanties.

Nous suivons avec une grande inquiétude la situation dans l'État somali frère. Nous espérons que la réconciliation nationale préservera l'unité, l'indépendance et la stabilité de la Somalie. En cette occasion, nous tenons à appuyer la décision prise par les Ministres des affaires extérieures de la Ligue arabe, à sa dernière session (102), de créer un comité ministériel arabe qui surveillerait la situation en Somalie et oeuvrerait en faveur de la réconciliation souhaitée, en collaboration avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

En ce qui a trait à l'Afghanistan, nous exprimons notre vive préoccupation au sujet de la poursuite de la violence et des combats et appelons toutes les factions afghanes à cesser les hostilités et à chercher à trouver une solution pacifique et permanente à leurs différends qui donnerait la priorité aux intérêts du peuple musulman afghan.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'Europe n'avait pas été témoin d'une tragédie telle que celle qui se déroule en Bosnie-Herzégovine, où la population musulmane est victime d'atrocités innommables : nettoyage ethnique, génocide et massacres perpétrés par les agresseurs serbes, autant de crimes qui dépassent de loin tous ceux commis en Europe pendant la seconde guerre mondiale. En dépit du fait que les Serbes rejettent le plan de paix international élaboré par les cinq grands États et accepté par la Bosnie-Herzégovine, aucune mesure punitive n'a été prise contre les agresseurs serbes, tandis que les embargos contre la Bosnie-Herzégovine sont toujours en vigueur. La communauté internationale devrait tout au moins permettre aux musulmans d'exercer leur droit à la légitime défense, que consacre la Charte des Nations Unies.

Nous nous demandons une fois de plus — le Qatar comme d'autres membres du monde islamique — quelles sont les raisons de toute cette procrastination envers les Serbes et pourquoi on leur permet de conserver les territoires qu'ils ont acquis par la force et sur lesquels ils continuent de pratiquer les atrocités du nettoyage ethnique. Il est demandé à la communauté internationale de traiter cette question avec fermeté — sans appliquer le système du double critère — et d'une manière qui garantirait l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et lui assurerait une situation économique lui permettant de survivre. Cela contribuerait certainement au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans cette région névralgique du monde.

Le Président assume de nouveau la présidence.

L'État du Qatar condamne une nouvelle fois cette agression et réaffirme l'indépendance de la République de Bosnie-Herzégovine, son intégrité territoriale, sa souveraineté et son unité, avec une capitale indivisible, Sarajevo.

Alors que nous nous félicitons de la résolution adoptée par le Congrès américain et approuvée par l'Administration américaine visant la levée de l'embargo imposé contre la République de Bosnie-Herzégovine, nous avons été surpris par la dernière résolution adoptée par le Conseil de sécurité, qui prévoit l'allégement des sanctions imposées à la Serbie et Monténégro, l'État qui se range aux côtés des milices serbes dans l'agression continue contre les musulmans de Bosnie-Herzégovine. Nous croyons que ladite résolution aura des conséquence graves car elle récompense l'agresseur et les forces qui l'appuient et constitue une retraite face à l'agression, aux massacres et aux crimes ethniques qui se poursuivent.

À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité de ne pas récompenser l'agression. Nous lui demandons de s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de la protection des musulmans de Bosnie-Herzégovine en déclarant toute la République de Bosnie-Herzégovine zone de sécurité. Le Conseil doit veiller à ce que les Serbes ne reçoivent aucune assistance militaire ou alors donner aux musulmans la possibilité d'exercer leur droit de légitime défense en levant l'embargo militaire qui pèse sur le pays. Une fois de plus nous réaffirmons que les criminels de guerre en ex-Yougoslavie doivent être traduits en justice et nous appuyons l'exigence du Groupe de contact de la

Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine (OCI) d'être autorisé à participer à toutes les activités du Groupe des cinq.

L'économie mondiale émerge lentement de l'état de stagnation qui a duré beaucoup trop longtemps. Une nouvelle période de croissance à divers degrés a commencé, en particulier dans le tiers monde. De nombreux éléments ont contribué à cette situation. Le plus important de ces éléments a été le fardeau de la dette étrangère qui est aggravé par la chute des prix à l'exportation des matières premières. Il y a très peu d'investissements étrangers dans les domaines de la production, et des dépenses militaires très élevées. Le moment est venu pour la communauté internationale, en particulier pour les États industrialisés, d'adopter des mesures efficaces pour parvenir à une solution définitive des problèmes de l'endettement dans l'ensemble du tiers monde et en Afrique en particulier.

Le fardeau de la dette en Afrique a eu de nombreuses conséquences graves qui ont affecté la capacité de croissance et de développement du continent. En dépit des nombreux accords de rééchelonnement de la dette conclus au cours des dernières années, le service de la dette continue de consommer 22 % de tous les revenus à l'exportation et continue d'entraver l'investissement et le développement humain.

Dans ce contexte, le dialogue entre le Nord et le Sud doit être relancé d'une manière plus efficace afin de trouver de nouveaux moyens de promouvoir le développement dans le tiers monde et le sauver de la pauvreté et du sous-développement, car l'élimination de la pauvreté et du sous-développement est une condition essentielle pour parvenir à la paix durable et au bien-être de l'humanité.

Sans aucun doute, le succès du dialogue entre le Nord et le Sud et une coopération productive entre eux renforceront les efforts visant à réaliser un ordre économique international plus équilibré et plus réaliste. Le développement du Sud n'est pas du seul intérêt des États et des peuples du Sud mais de l'intérêt, également, des États et des peuples du Nord.

Le monde en développement place ses espoirs dans le commerce international en tant que moyen de parvenir à la prospérité pour tous. Donc nous nous félicitons du succès récent réalisé dans les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et nous espérons que ce succès permettra la liberté du commerce et une compétition sans restriction dans le commerce mondial.

Les menaces auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui, et auxquelles elle continuera à faire face à l'avenir, ne sont pas toutes d'ordre politique ou militaire : la détérioration de l'environnement, la pauvreté, le sous-développement, les drogues, la propagation des maladies mortelles, le terrorisme et les violations des droits de l'homme sont autant de questions non politiques et non militaires qui s'aggravent de jour en jour et exigent des solutions pratiques urgentes avant qu'elles ne deviennent insolubles et ne menacent toute l'humanité.

La fréquence des conférences internationales consacrées aux questions économiques et sociales est un indice, entre autres, de l'intérêt que porte la communauté internationale à ces questions. Au cours des deux dernières années le monde a été témoin de la tenue de nombre de ces conférences, y compris la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne, et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro. L'année prochaine, le Sommet mondial pour le développement social se tiendra à Copenhague. Chacune de ces conférences a donné des résultats positifs grâce aux résolutions et recommandations qu'elles ont prises et au consensus international qui a sanctionné ces résolutions et ces recommandations.

Tout ce que nous souhaitons ici c'est que ces questions ne servent pas de prétexte pour intervenir dans les affaires internes des États, traiter avec les États d'une façon discriminatoire, ou imposer des conditions pour la fourniture d'une aide économique ou d'une aide au développement.

À cet égard, je fais allusion à l'idée de lever une taxe sur le charbon, individuelle ou collective, sous prétexte de protéger l'environnement. C'est là une question purement économique qui nuira aux économies des États producteurs de pétrole, en particulier ceux du Golfe.

L'État du Qatar réaffirme son appui aux efforts déployés par l'ONU pour traiter les questions que j'ai mentionnées. L'ONU constitue l'institution idéale — la seule en vérité — pour traiter pleinement des problèmes mondiaux dans toutes leurs dimensions politiques, humanitaires, économiques et sociales. Inspirée par la Charte, elle peut réussir à édifier un monde fondé sur des relations de coopération et de confiance mutuelles, un monde de justice et de stabilité.

La séance est levée à 19 h 45.